

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

30 juin 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2016

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2016	5
V- AMÉNAGEMENT – URBANISME	6
Régularisations foncières et autorisation de dépôt de permis de construire à Sceaux Habitat pour la réalisation d'une structure multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1 ^{er}	6
Lot n° 5 du secteur des Quatre-Chemins : bail à construction avec Hauts-de-Seine Habitat et autorisation à déposer le permis de construire.....	12
Terrain sis 2 bis avenue Jules Guesde, déclassement, vente à Logis-transports et autorisation dépôt permis de construire.	17
Travaux de rénovation de la rue des Pépinières – convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux.	19
VI- ESPACE PUBLIC – STATIONNEMENT	19
Stationnement payant – instauration d'un système tarifaire réservé aux actifs.	19
VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	22
Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses	22
VIII- AFFAIRES SPORTIVES	23
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Sceaux Tennis de table ».....	23
Actualisation des tarifs de la salle de musculation et cardio-training à compter de la saison 2016/2017.	27
IX- JEUNESSE	28
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	28
X- RESSOURCES HUMAINES	31
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, animation et police municipale.	31

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacations.	35
XI- FINANCES.....	36
Constatation d'extension de créances suite à une procédure de rétablissement personnel et à une procédure collective de liquidation judiciaire.....	36
XII- ADMINISTRATION MUNICIPALE	36
Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2015.	36
XIII- QUESTIONS DIVERSES	47
XIV- COMMUNICATION DU MAIRE.....	47
XV- DÉCISIONS DU MAIRE.....	47
XVI- QUESTIONS ORALES.....	49
Question orale de Dominique Daugeras.....	49
Question orale de Jean-Jacques Campan.....	51
Question orale de Claude Debon	52

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, part à 21h55
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Jean-Philippe Allardi, en retard, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Jean-Louis Oheix, excusé pour la première en 40 ans de mandat, car il participe à une manifestation de la Fondation Charles de Gaulle. Il a donné pouvoir à Thibault Hennion.
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, excusée, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, en retard, arrive à 19h47
- ✓ Thierry Legros, excusé, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 20h
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir Florence Presson
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 20h58
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Lors du dernier conseil, Francis Brunelle m'a adressé la parole en disant qu'il y avait une légère confusion entre l'économie sociale et solidaire. Or, dans le compte rendu, il est écrit : « *mais je crois qu'il fait* », sous-entendu Jean-Jacques Campan. En fait, il n'a pas dit « *il fait* », mais « *il y a* ». Je m'en souviens très bien, car comme il s'adressait à moi, je l'ai regardé à ce moment-là. Cela n'a pas une importance fondamentale, mais ce n'est pas tout à fait la même chose entre « *il fait* » et « *il y a* ».

J'ai une deuxième remarque, qui est plus ennuyeuse. Vous vous souvenez que, sur ce sujet d'économie sociale et solidaire, vous avez conclu en disant : « *Nous disons donc que nous donnons mandat au représentant du conseil municipal dans cet Institut pour insister sur la fiscalité* ».

Je suis allé chercher sur le site Internet la délibération en question, et je n'ai pas retrouvé cet élément. Si je lis ce qu'il y a sur le site, je vois que le conseil « *décide d'adhérer, autorise le maire à signer, désigne Florence Presson pour siéger au sein de l'Institut de l'économie circulaire, précise que le montant...* ». On ne retrouve pas cette notion de fiscalité, ce qui est un peu ennuyeux à partir du moment où vous l'avez dit.

Sceaux, le 30 juin 2016

Je ne sais pas comment cela peut se corriger.

M. le maire

Je me souviens très bien avoir dit en effet que nous l'indiquerions dans la délibération. Cela n'a pas été fait. On peut décider de modifier la délibération aujourd'hui comme si nous faisons une délibération nouvelle ou de l'inscrire au prochain conseil.

Jean-Jacques CAMPAN

Faisons au plus simple.

M. le maire

Bien. Nous l'indiquerons au procès-verbal de cette séance.

Et l'on corrige le premier point que vous avez souligné.

Jean-Jacques CAMPAN

J'en suis sûr, mais peut-être M. Brunelle voulait-il dire autre chose.

M. le maire

M. Brunelle, êtes-vous d'accord

Francis BRUNELLE

Cela m'est un peu égal. Donc, je suis d'accord.

M. le maire

Nous mettons aux voix ce procès-verbal avec ces deux modifications.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées par M. Campan.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME

Régularisations foncières et autorisation de dépôt de permis de construire à Sceaux Habitat pour la réalisation d'une structure multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1^{er}.

M. le maire

Les dossiers suivants auraient dû être rapportés par Patrice Pattée. Je le ferai en son absence.

Le premier point concerne un certain nombre de régularisations foncières et l'autorisation de dépôt de permis de construire à Sceaux Habitat pour la réalisation d'une structure multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1^{er}.

Le 19 juin 2014, nous avons approuvé la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville à Sceaux Habitat, pour la réalisation, sur le lot n° 1 du secteur Albert 1^{er}, d'une structure multi-accueil de petite enfance et d'une résidence pour étudiants. Le transfert de maîtrise d'ouvrage porte également sur l'aménagement des espaces publics situés aux abords du futur équipement.

Le 17 décembre 2015, nous avons pris acte du bilan de la concertation menée sur le périmètre du secteur, et approuvé les orientations d'aménagement.

Il faut maintenant procéder à un certain nombre de régularisations foncières. Le lot n° 1 est situé à l'angle de la rue Albert 1^{er} et de l'avenue Raymond Poincaré. Il est constitué d'un certain nombre de parcelles et a une superficie totale de 3 281 m².

Sceaux Habitat, délégataire de la maîtrise d'ouvrage, a lancé le concours. L'équipe d'architectes et de paysagistes sélectionnés a travaillé sur l'ensemble du projet du lot n° 1 qui prévoit :

- ✓ une superficie d'environ 1 300 m² de surface de plancher pour deux crèches de 40 places chacune,
- ✓ une résidence pour étudiants d'une superficie d'environ 2 500 m² pour 120 logements,
- ✓ une superficie d'espaces verts de 560 m².

J'ajoute par ailleurs qu'une trentaine de places de stationnement seront ouvertes au stationnement public sur la partie nord du terrain.

Préalablement au dépôt du permis de construire, la Ville a mandaté un géomètre pour procéder au bornage des limites de propriété de la Ville et de la RATP : le foncier concerné par le projet est aujourd'hui affecté à un parking qui dessert la gare RER de Sceaux. Les emprises de parcelles concernées par la réalisation du projet de construction devront être désaffectées et déclassées avant la délivrance du permis de construire. Nous le ferons de manière officielle au mois de septembre. Nous ne le faisons pas immédiatement, car nous serions obligés de fermer le parking. Or, nous souhaitons le fermer le plus tard possible.

Le géomètre a dressé un procès-verbal concourant à la délimitation des propriétés de la Ville et de la RATP et un plan de division et de création parcellaire qui a mis en évidence la nécessité de procéder à des régularisations foncières qui concernent les lots A, C, E, et F du plan joint à la présente délibération.

Par ailleurs, afin de traiter le dénivelé du terrain sur lequel seront aménagées la crèche et la résidence pour étudiants et de créer un jardin à niveau pour la crèche, l'acquisition d'une bande de terrain de 79 m – (lot H) est nécessaire à la réalisation du projet.

Cette acquisition permettra de réaligner et d'homogénéiser la clôture qui sépare le terrain de la Ville de la voie ferrée. Elle permettra par ailleurs de traiter le dénivelé du terrain sur lequel seront aménagés les équipements, afin de créer un jardin à niveau pour la crèche.

Les services de France Domaines ont été consultés :

- ✓ les emprises appartenant à la RATP ont été évaluées à un montant de 10 500 €,
- ✓ les emprises de la Ville ont été évaluées pour un montant de 7 900 €.

L'échange foncier sera conclu moyennant le versement par la Ville d'une soulte d'un montant de 2 600 €.

Concernant l'acquisition de la portion de terrain de 79 m², France Domaines l'a estimée au prix de 11 100 €.

Nous allons reprendre ces différents éléments, parce que c'est un peu compliqué, et je propose que Mme DEC, Directeur général adjoint des services, complète la présentation.

Valérie DEC

Les terrains que la Ville acquiert auprès de la RATP sont essentiellement ceux qui sont situés en lisière entre les voies de RER et le terrain qui fait l'objet du projet de construction, puisque la RATP n'en a pas l'usage. Il s'agit de régulariser le fait que cette emprise se rattache au domaine public.

En contrepartie, la Ville cède les parcelles situées derrière la petite gare, puisqu'elle n'en a pas l'usage. Cela permet un échange avec une soulte réduite.

M. le maire

Qu'en est-il des autres terrains ? Le lot H ?

Valérie DEC

Sur le plan, le lot H fait 2 m². Les 79 m² correspondent en fait à la partie bleue sur le plan, soit le lot F. Le plan comporte une erreur entre le lot H et le lot F.

La Ville cède par ailleurs à la RATP le lot C, en orange sur le plan, d'une superficie de 31 m².

M. le maire

Merci. La délibération comporte donc plusieurs points :

- ✓ l'échange de terrains,
- ✓ l'autorisation donnée à Sceaux Habitat de déposer le permis de construire pour les deux crèches de 40 m – chacune et de la résidence pour étudiants,
- ✓ l'approbation du principe du déclassement partiel du parking Albert 1^{er} sur les emprises

nécessaires à la réalisation du projet avant la délivrance du permis de construire. Comme je vous le disais, nous conserverons la partie située au nord du parking pour créer une trentaine de places de stationnement public.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous avons déjà proposé, ici même, que ce projet soit modifié en gardant le parking dans son intégralité, c'est-à-dire les 92 places. Il est indispensable à la vie du quartier compte tenu des nombreux équipements publics à proximité : la piscine, Florian, les Gémeaux et le gymnase.

Il est aussi utilisé à un peu plus de 50 % par les Scéens, dont je fais d'ailleurs partie. En effet, vu le peu de fiabilité du RER, il m'arrive assez souvent, pour des rendez-vous importants, d'y aller en voiture. Je regarde ce qu'il se passe avec le RER et en cas de problème sur la ligne, je reprends la voiture. Je perds donc 1 heure à 1 heure et demie. Je ne suis pas le seul dans ce cas. Beaucoup de gens l'utilisent pour d'autres raisons.

En ce qui concerne les logements étudiants, nous pensons qu'il vaut mieux miser sur une location privée, souvent moins onéreuse et génératrice de liens intergénérationnels. Nous savons que cette possibilité n'est pas saturée. À défaut, je reviens sur ce que nous avons déjà proposé, c'est-à-dire de construire la résidence pour étudiants sur l'ancienne emprise Goualin occupée en partie par des bennes à déchets.

La capacité de 120 logements nous paraît exagérée. Vous parliez au départ de 70 logements. Pourquoi ne pas revenir à 70 ?

En ce qui concerne la crèche, je ne connais pas le montant exact des investissements prévus, mais il s'agit certainement de plusieurs millions d'euros pour finalement augmenter la capacité de 80 places moins les 57 places de la rue du Lycée, ce qui veut dire que l'on rajoute 23 places. On va donc investir 1,2 ou 3 millions d'euros pour 23 places. Cela nous semble tout à fait déraisonnable vu les contraintes financières actuelles, d'autant que le taux de réponse de la Ville est de 91 %, comme vous l'avez indiqué, et surtout qu'il y a d'autres modes de garde possibles pour satisfaire à ces 23 places et répondre ainsi à 100 % des besoins des parents sans avoir à investir de telles sommes. Et ne nous dites pas que le Département va subventionner, car ces subventions proviennent de nos impôts départementaux.

Alors, quitte à investir sur une nouvelle crèche, le terrain rue du Lycée fait 2 000 m². Il y a largement la place pour y construire une crèche et des logements au-dessus pour la financer, ainsi qu'une solution transitoire, en faisant par exemple quelque chose d'analogue à la maison Renaudin.

Puisque l'on parlait des échanges de parcelles, les parcelles de la RATP, E, F et H, sont plantées d'arbres très intéressants. Il y a quand même de beaux peupliers. Ce que nous connaissons de ce

terrain, c'est la grille qui sépare le quai du parking. Maintenant, par rapport à ce plan, je ne sais pas où exactement la limite foncière cadastrale. Est-ce que cela veut dire que, dans cette opération, tous ces arbres vont disparaître ? Ils font quand même l'un des grands agréments à la fois de cette gare et de ce parking.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération à moins que vous ne changiez d'avis et que vous suiviez ce que nous proposons.

M. le maire

Merci Monsieur Campan. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Christian LANCRENON

J'ai toujours été pour un minimum de construction sur cet espace. Ce n'est donc pas maintenant que je vais changer d'avis. On en parlait déjà du temps de Pierre Ringenbach. D'après ce que je sais, même les riverains directs y sont favorables, vu les nuisances, les voitures ventouses, etc.

J'irai même plus loin. Pour quiconque à la tête de cette ville, cela paraît une évidence de construire un minimum sur cet espace. Sceaux manque cruellement de logements étudiants. Et pour ce qui concerne le déplacement de la crèche, on imagine les parents déposant leur enfant et prenant ensuite en RER.

Je trouve cela très bien si la construction est réduite et si l'opération immobilière est raisonnable. Je voterai donc pour cette délibération.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Pour répondre brièvement à Monsieur Campan, le débat a déjà eu lieu et je ne pense pas que la majorité souhaite changer d'avis.

La grille actuelle est située en bas des terrains en bleu sur le plan. Ces terrains appartiennent à la RATP, mais sont déjà affectés à l'espace public. Vous avez tout à fait raison, les arbres situés sur ces parcelles vont disparaître. De toute façon, ce sont des peupliers. Ce sont des arbres extrêmement nuisibles dont les racines abîment les sols et qui n'ont pas une durée de vie très importante. On ne peut pas concevoir d'avoir de tels arbres sur un jardin destiné à la crèche. Nous planterons des espèces adaptées. Il y aura à nouveau de la verdure le long de la nouvelle grille qui sera construite à la fin des travaux entre le jardin de la crèche et la voie ferrée. Il faut tout remettre à plat.

J'ajoute d'ailleurs qu'il faut mener une opération assez importante de désamiantage de ce parking avant de construire quoi que ce soit, ce qui oblige à avancer la désaffectation et le déclassement du parking.

Nous travaillons également sur la modernisation de la passerelle qui surplombe le futur jardin de la crèche. Là aussi, une réflexion est en cours pour habiller cette passerelle. On ne peut pas laisser quelque chose en surplomb sur un jardin à usage de crèche pour des questions de sécurité.

S'agissant de votre position sur le logement étudiant, je la comprends bien. Vous dites qu'il y a du logement dans le secteur privé. Certes, et nous avons d'ailleurs pris des mesures pour l'encourager. C'est ainsi que les logements de moins de 30 m² aménagés dans des maisons ne nécessitent pas la création d'une place de parking, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette mesure figurait au PLU qui a été annulé. Mais nous l'avons maintenue dans le PLU de 2015. L'offre de logements dans le privé existe, mais n'est pas suffisante. Et cela ne convient pas forcément à tous les étudiants.

Enfin, s'agissant de la capacité supplémentaire pour la crèche, puisque vous pensez que la ville de Sceaux va passer à 30 000 habitants, il faut bien nous préparer à accueillir tous les enfants qui vont arriver. Je plaisante, Monsieur Campan.

Quoi qu'il en soit, sans pour atteindre les 30 000 habitants, la population de Sceaux augmentera néanmoins un peu, la loi ayant fixé un objectif de 23 000 habitants. Il faut par conséquent prévoir une capacité d'accueil supplémentaire. J'admets que pouvoir accueillir la quasi-totalité des demandes est un objectif statistiquement ambitieux, mais la famille qui n'a pas de place, elle, ne considère pas qu'il soit ambitieux. Aujourd'hui encore, certaines familles n'ont pas de place. Or, nous souhaitons donner à toutes les familles les mêmes chances.

Jean-Jacques CAMPAN

Si je suis votre raisonnement, ce n'est pas 23 places qu'il faut rajouter. Du coup, ce n'est plus du tout ambitieux. 23 places, ce n'est pas le bout du monde.

M. le maire

Si vous comptez 30 000 habitants, il faudra construire d'autres crèches ailleurs. Mais nous verrons le moment venu.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros,

Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

Lot n° 5 du secteur des Quatre-Chemins : bail à construction avec Hauts-de-Seine Habitat et autorisation à déposer le permis de construire.

M. le maire

Il s'agit d'établir un bail à construction avec Hauts-de-Seine Habitat et de leur donner l'autorisation de déposer le permis de construire.

Le 17 décembre 2015, nous avons décidé l'acquisition des terrains situés 4 à 6 bis avenue Jules Guesde. Ces terrains apparaissent en jaune sur le plan. Ils sont désormais libres de toute construction.

Ces parcelles constituent l'assiette foncière du lot n° 5 de l'opération des Quatre-Chemins, que l'EPF 92 avait préalablement acquise dans le cadre de son intervention foncière sur ce secteur.

Aujourd'hui, la convention que nous avons avec Hauts-de-Seine Habitat fait apparaître le montage suivant :

- ✓ la mise à disposition de Hauts-de-Seine Habitat des terrains, dans le cadre d'un bail à construction. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un montage permettant de préserver la nue-propriété des terrains pour la Ville, et de faire en sorte que la destination pour laquelle le bail à construction a été signé soit tenue pendant toute la durée du bail, ce qui est différent du bail emphytéotique. C'est ce que nous avons vu l'autre jour avec l'hôtel pour lequel nous avons prolongé le bail à construction.

Nous avons fixé avec Hauts-de-Seine Habitat le montant de la redevance capitalisée, pour une durée de 65 ans, à 650 €/m² de surface de plancher. Ce montant de charge foncière est cohérent avec l'estimation réalisée par France Domaines en date du 19 juin 2015, et prorogée par courrier du 16 juin 2016 ;

Compte tenu de la surface prévisionnelle de 4 370 m², le montant global de la redevance sera au minimum de 2 840 500 €. Je vous rappelle que nous avons acquis le terrain à hauteur de 3 100 000 €. La redevance capitalisée est légèrement inférieure, ce qui n'est pas anormal puisque nous ne vendons pas ce terrain pour toujours. Cette petite différence est le prix à payer pour préserver la destination du terrain et sa propriété pour nos successeurs. Certains d'entre vous seront peut-être encore au conseil municipal dans 65 ans.

- ✓ dans le cadre du bail à construction, Hauts-de-Seine Habitat s'oblige à réaliser 165 logements sociaux dont 150 logements pour étudiants et 15 logements familiaux.
- ✓ les terrains seront mis à disposition en l'état ;
- ✓ l'opération sera labellisée EFFINERGIE + et certifiée NF Habitat HQE. En cas de non-respect de ces obligations, des pénalités seront appliquées.

Il est donc proposé ce soir de bien vouloir donner à bail à construction à Hauts-de-Seine Habitat les terrains situés 4 à 6 bis avenue Jules Guesde – 15 avenue de la Gare dans les conditions ainsi précisées, d'autoriser le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à la mise en œuvre du bail à construire et d'autoriser Hauts-de-Seine Habitat a déposé la demande de permis de construire correspondante.

Je précise bien qu'il s'agit d'un montant de redevance minimum calculé sur la base de la surface prévisionnelle constante. Il y aura peut-être une différence lors du dépôt de permis de construire. S'il s'agit d'une différence en moins, le minimum est acquis à 2 840 500 euros. S'il s'agit d'une différence en plus, chaque mètre carré construit donnera lieu au paiement d'une redevance capitalisée de 650 €/m².

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Dominique DAUGERAS

Nous avons toujours dit que nous n'étions pas opposés au projet de réaménagement du quartier des Quatre-Chemins, mais que nous considérons que cette opération était trop importante. La pression qui va s'exercer sur le RER, sur la ligne de Robinson, qui a déjà un taux de rendement très faible, puisqu'il y a souvent des retards et des suppressions de rames, et sur les autres transports en commun nuira beaucoup à la qualité de vie de ces nouveaux habitants. Cette vision est d'ailleurs valable à l'échelle de la région parisienne.

Je signale qu'en plus de ce projet de 165 logements, de nombreux autres projets sont en cours, à Châtenay-Malabry en particulier. Il est notamment prévu la construction de quatre immeubles, soit plus de 100 logements. Ils viendront alimenter, si je puis dire, le RER et les autres transports en commun de ce quartier. Cela sera vraiment très lourd. Je sais que l'on prévoit l'ouverture de la ligne de Bagneux, mais elle ne sera pas tout près. Elle sera en effet à 3 ou 4 km. Il faudra donc prendre des transports en commun pour y aller. Nous considérons que ce programme est trop lourd et nous serions d'accord pour la moitié, environ 80 à 90 logements. Mais 165, c'est trop lourd.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je souhaiterais avoir des précisions par rapport à la note de présentation. Il est indiqué que Sceaux Habitat s'oblige à réaliser 165 logements sociaux, dont 150 logements pour étudiants et 15 logements familiaux, ce dont nous nous réjouissons, mais sur combien au total ?

Il est par ailleurs précisé « *qu'en cas de non-respect de ses obligations, des pénalités seront appliquées* ». Lesquelles ? Merci.

M. le maire

Pour répondre à M^{me} Daugeras, ces résidences étudiantes ont vocation à accueillir des étudiants qui fréquentent des établissements de Sceaux. Dans la résidence du boulevard Desgranges, il n'y a que des étudiants de la fac, de l'IUT ou de l'EPF. Ils prendront sans doute le RER, mais ce ne sont pas des « pendulaires ». Ils ne se déplaceront pas de manière permanente.

Par ailleurs, il faut être réaliste. Nous avons une obligation de 15 % d'augmentation de population, à Sceaux, comme ailleurs. Il n'y a pas eu beaucoup de construction dans les 20 dernières années, mais il va y en avoir. Et lorsque vous verrez l'opération de densification des Paradis à Fontenay-aux-Roses... Il faut bien mettre ces logements quelque part. Je pense que la stratégie adoptée par la Ville de longue date, puisque nous avons lancé les acquisitions foncières il y a 15 ans, est la meilleure pour préserver les caractéristiques urbaines de Sceaux. Cette stratégie nous permet d'éviter ce que nous ne souhaitons pas, ni vous ni moi.

J'ai bien entendu ce que vous dites sur Châtenay qui souhaite maintenant construire le long de la départementale 186. C'est bien, mais nous avons pris notre décision avant eux. Je ne vois pas pourquoi nous ferions un cadeau à Châtenay en leur disant que, parce qu'ils construisent, nous renonçons à construire. D'autant plus que nous avons acheté des terrains en vue de la réalisation de cet aménagement urbain. Ils ont été rachetés par la Ville, Sceaux Habitat ou l'EPF à un montant fixé selon les estimations de France Domaines. Si d'aventure, nous décidions demain de diviser par deux le nombre de logements à construire sur le secteur des Quatre-Chemins, cela représenterait une perte de 7 à 8 millions d'euros. Il s'agit d'un raisonnement purement économique. Il faut construire un minimum de mètres carrés pour amortir les acquisitions foncières et l'aménagement des espaces publics, éventuellement l'agrandissement de certains équipements publics si besoin.

Je vous rappelle que la taxe d'aménagement perçue par la Ville pour la voirie s'élèvera à environ 5 millions d'euros. Il me paraît par conséquent difficile de remettre cette stratégie en question.

En ce qui concerne le nombre total de logements, l'opération sur la totalité de la zone compte 750 logements, dont une partie de logements sociaux et une partie de logements privés. Nous démolissons un peu moins de 200 logements. Ce sont donc 400 logements familiaux et 150 logements étudiants. Ces 15 logements familiaux rentrent dans ce programme.

En ce qui concerne les pénalités, si le programme n'est pas respecté, il sera appliqué une pénalité de 1 500 € HT par mètre carré de surface manquante. Si les délais d'exécution ne sont pas respectés, nous percevons une indemnité de 0,03 % du montant de la redevance par jour de retard avec un maximum de 4 %. Il y a ensuite toute une série de pénalités en cas de non-obtention des labels de construction demandés. Cela s'établit à environ 10 % du montant de la redevance.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Dominique DAUGERAS

En réponse à votre raisonnement, je voulais dire que j'ai participé, il y a quelques mois, à une réunion concernant l'augmentation des transports en commun dans la région parisienne. Lors de cette réunion, des responsables des transports en commun ont dit que l'augmentation des logements dépassait les possibilités d'augmentation des transports et qu'il fallait qu'il y ait une concertation entre les maires pour décider de l'augmentation de logements, les transports ayant malheureusement des limites incompressibles. Voilà ce qui a été dit. Je vous le signale.

M. le maire

Qui a dit cela ?

Dominique DAUGERAS

J'avoue que je ne me souviens pas de son nom. C'était un responsable des transports en commun.

M. le maire

Ce n'est pas le préfet ? Ce n'est pas la ministre du Logement ? Ce n'est pas le Président de la Métropole ou la Présidente de la Région ?

Dominique DAUGERAS

C'était une grande réunion sur les transports en commun qui était organisée à la Maison de la chimie.

M. le maire

Je comprends très bien que l'on puisse dire cela, surtout si l'on dirige la RATP ou le STIF. Cela permet de se dédouaner. Il suffit de dire qu'il n'y a pas assez de transports en commun et qu'il faut donc moins construire, mais ce n'est pas ce dit que le législateur. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, et nous en reparlerons, car le transport en commun est un sujet majeur, pour Sceaux comme pour d'autres villes. Nous sommes situés à la fois à proximité, mais quand même un peu loin de la ligne 15. Mais d'autres projets vont également se réaliser. Il est prévu que la ligne 4 soit prolongée jusqu'à Bagneux. Et vous vous souvenez que nous avons voté un vœu, qui a été suivi d'effet en termes d'études, pour renforcer les lignes de bus en direction de la ligne 4, puis de la ligne 15. Tout ceci n'est donc pas terminé. Il faut continuer de négocier et de peser dans les discussions.

Nous pensons que le RER B continuera à représenter la majorité des opportunités de transport, mais qu'une partie des besoins pourra être satisfaite par d'autres modes, notamment pour les gens souhaitant se rendre de banlieue à banlieue, par exemple à la Défense ou du côté de Créteil.

M. Campan, nous n'allons pas refaire un débat sur le sujet, sinon on ne va pas s'en sortir.

Sceaux, le 30 juin 2016

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vais pas faire un débat. Je veux simplement vous rapporter les propos de Valérie Péresse lors d'une réunion qui s'est tenue hier avec les associations. Je lui ai fait remarquer que l'idée de monter à deux étages l'ensemble des rames ne tenait pas la route. Compte tenu des courbes dont nous disposons et d'un certain nombre de considérations, elle l'a reconnue. Elle s'est engagée avec son directeur à étudier des rames spéciales pour le RER B. Je peux vous dire que ce ne sera pas pour demain.

Lorsque l'on dit que cela va se calmer à des horizons de 10 ou 15 ans, ce n'est pas vrai. La pression sur le RER B continuera de croître, en raison notamment de toutes les opérations de construction à venir et en cours. Et l'on ne voit pas de solution possible sur le RER B avant 15 ou 20 ans, si tant est qu'elle arrive un jour.

M. le maire.

Le projet des Quatre-Chemins devrait également être totalement terminé dans une dizaine d'années. J'espère que des logements pourront être construits avant 10 ans, mais le projet sera totalement achevé dans 10 ans. S'agissant de Châtenay, je ne suis pas certain que la Ville soit propriétaire de tous les terrains. Ces projets sont peut-être inscrits dans le PLU de Châtenay, mais ce n'est pas encore fait.

Il est vrai qu'un afflux de population important arrivera sur Centrale, mais dans une dizaine d'années. Il en est de même pour les Mathurins à Bagneux, mais ce ne sera pas avant 8 à 10 ans.

À Centrale et aux Mathurins, les terrains sont maîtrisés.

On ne peut pas toujours avoir peur de tout. Ces opérations sont suffisamment modestes pour ne pas aggraver, d'une manière dramatique, la situation actuelle. Et il y a de plus en plus de gens qui se rendent à Paris en vélo. La directrice générale de nos services, elle-même, s'est rendue l'autre jour en réunion à Paris en vélo !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Terrain sis 2 bis avenue Jules Guesde, déclassement, vente à Logis-transports et autorisation dépôt permis de construire.**M. le maire**

Il est prévu sur ce terrain la réalisation d'un projet mené par Logis-transports, filiale immobilière HLM de la RATP.

Ce terrain s'inscrit dans une plus vaste zone constituée par le parking actuel de l'ancienne gare de marchandises dont la RATP est propriétaire. Elle souhaite que sa propre filiale immobilière construise ces logements.

Cet ensemble est constitué de trois parcelles :

- ✓ un terrain appartenant à la RATP ;
- ✓ un terrain appartenant à l'EPF d'une superficie de 373 m – ;
- ✓ une maison appartenant à la Ville depuis une quinzaine d'années.

Il a été convenu avec la société Logis-transports :

- ✓ que l'emprise totale des terrains permettra de réaliser la construction de 60 logements, PLS et PLA-I, pour une surface de plancher de 3 625 m – ;
- ✓ que le prix de vente de la parcelle appartenant à la Ville sera de 415 198 €, ce montant étant conforme à l'avis de France Domaines ;
- ✓ que l'opération sera labellisée EFFINERGIE + et certifiée NF Habitat HQE.

Il existe par ailleurs toute une série de conditions financières et juridiques. Il est ainsi fait application d'une clause d'intéressement dans le cas où la surface de plancher du permis de construire déposé dépasse 3 625 m². Il existe enfin des pénalités en cas de non-respect des prescriptions environnementales.

Ce bâtiment a par ailleurs été occupé jusqu'en 2007 par des services municipaux. Afin de procéder à l'aliénation de la parcelle, il convient de procéder préalablement à son déclassement, la désaffectation étant établie de fait depuis 2007.

La délibération consiste à :

- ✓ constater la désaffectation de la parcelle A n° 36 et décider son déclassement ;
- ✓ décider la vente du bien à 415 198 € ;
- ✓ décider que la vente est envisagée en vue de réaliser un programme de 60 logements par Logis-transports ;
- ✓ autoriser le maire à signer une promesse de vente ;
- ✓ autoriser la société Logis-transports à déposer un permis de construire correspondant au programme précédemment écrit.

Jean-Jacques CAMPAN

S'agissant de l'ensemble de l'opération, je ne ferai pas les mêmes remarques que précédemment. Elles sont toujours les mêmes. Si la taille était plus modeste, nous serions d'accord. Ce qui nous gêne beaucoup, c'est la désaffectation, du moins l'utilisation de parcelles de la RATP anciennement classée UPM, ce qui, d'une certaine façon, gênera les possibilités d'utilisation par la RATP. Or vous savez que celle-ci veut faire des voies de garage supplémentaires. La gare routière prévue n'est malheureusement pas satisfaisante. Je la qualifierai presque de « gare croupion », car il y a des autobus qui ne pourront pas l'utiliser, le 128 notamment. J'avais eu l'occasion de voir ce plan avec des gens de la RATP il y a quelques mois. On leur avait dit que cette gare était vraiment trop petite. On aurait pu utiliser ces parcelles pour stocker des bus ou ajouter une voie de garage.

On peut toujours dire que ce triangle n'est effectivement pas très important, mais toutes parcelles prises sur ces zones réservées et affectées au transport font que l'on pénalise les possibilités de transport en commun. Nous trouvons extrêmement gênant de retirer ainsi des possibilités d'usage. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Écoutez, Logis-transports, c'est la RATP. Les responsables de la RATP savent donc ce qu'ils font. Je pense qu'ils ont bien conscience de ce qu'il faut faire. Ils ont expliqué que les voies de garage telles qu'ils souhaitaient les faire étaient préférables sur le plan de l'exploitation par rapport à d'autres solutions. Ils sont les premiers intéressés, donc je leur fais confiance.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

Travaux de rénovation de la rue des Pépinières – convention de maîtrise d’ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux.

M. le maire

La rue des Pépinières étant située en partie sur la ville de Fontenay-aux-Roses, celle-ci a donné son accord pour participer au financement de la rénovation de cette rue, la maîtrise d’ouvrage étant assurée par la ville de Sceaux.

Le montant de la participation de la ville de Fontenay s’élève à 65 966,33 € TTC.

La ville de Fontenay a déjà délibéré sur cette convention.

Je rappelle que le territoire participe également au financement de cette rénovation, puisqu’elle concerne également des travaux d’assainissement. C’est une bonne solution qui évite les gaspillages inutiles. Évidemment, cela fait un peu de chantiers, la rue n’étant pas en très bon état.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s’abstient ?

La délibération est adoptée à l’unanimité.

VI- ESPACE PUBLIC – STATIONNEMENT

Stationnement payant – instauration d’un système tarifaire réservé aux actifs.

La Ville a adopté son nouveau plan de stationnement le 24 juin 2015 en définissant un certain nombre de règles et en révisant les tarifs. La Ville a notamment généralisé la possibilité pour les Scéens d’acheter une carte à 87 € leur permettant de stationner partout en zone verte.

À la suite de discussions et d’échanges assez nourris, nous avons décidé de proposer au conseil municipal la création d’une carte de stationnement pour les actifs sous certaines conditions. Ces cartes sont ainsi valables du lundi au vendredi, et uniquement sur les zones vertes. Il est proposé de fixer le tarif de cette carte de stationnement pour les actifs à 300 €, et non pas 240 € comme indiqué dans la note de présentation.

Nous pensions d’abord fixer le tarif à 240 €, mais nous avons finalement décidé de le fixer à 300 €.

Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Vous avez répondu à mon interrogation, puisque j’avais vu les deux montants différents. J’estime qu’il s’agit d’une très bonne mesure qui prouve qu’il y a de l’activité économique dans notre ville. Et c’est très bien de pouvoir la stimuler.

A-t-on évalué le nombre potentiel de bénéficiaires de cette mesure ? Le prix de la carte de stationnement à 240 € n'était-il pas au final préférable ?

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Claude DEBON

Comme il est dit dans la note de présentation, il est vrai que l'on peut comprendre l'instauration d'un tarif de stationnement spécifique aux professionnels actifs de Sceaux qui ne résident pas dans la ville, puisque le nouveau système de réglementation instauré rend le stationnement difficile et compliqué.

Quelques remarques, mais vous venez de répondre à la première. Nous aurions souhaité avoir des précisions sur l'origine de la proposition qui arrive en conseil municipal. Qui en a fait la demande ? Avec quelle justification ? Combien de professionnels travaillant à Sceaux sans résider sont-ils concernés ?

Cette délibération apparaît dans un contexte où, quoi qu'en dise la majorité municipale, la pénurie de stationnements voiture à Sceaux est avérée pour nombre de Scéens et ne peut être compensée par l'usage d'autres moyens de transport. Nous avons pointé ce manque lors du vote du nouveau plan de stationnement il y a un an, et les projets en cours sur le secteur Albert 1^{er} et le site sportif Léo Delibes ne peuvent que l'amplifier.

La création du forfait résident aux zones vertes, dont on aimerait d'ailleurs connaître le nombre d'usagers, a sans doute facilité la vie d'un certain nombre de Scéens, mais il coûte et ne résout pas tous les problèmes de stationnement. Avec un tarif spécifique accordé aux actifs non scéens en zone verte, on voit arriver une concurrence de place possible avec les résidents, sachant qu'il y a un nombre limité de places de stationnement existantes. Avez-vous mesuré ce risque qui concerne les actifs comme les habitants de Sceaux ? La concurrence peut être plus large encore, des visiteurs acheteurs ou touristes, nombreux à Sceaux, cherchent aussi à stationner et peuvent aussi souhaiter bénéficier de places de longue durée à un tarif correct en dehors des résidents et des actifs.

Il faudrait en tout cas, et c'est une proposition, mettre en expérimentation la formule proposée aux actifs non scéens et refaire le point de l'usage des zones vertes dans un an.

Une autre proposition : pourquoi ne pas prévoir un abonnement spécifique aux actifs non scéens peu chers dans le parking souterrain Robinson qui, à notre connaissance, est sous-utilisé. Cela libérerait des places en zone verte pour d'autres usagers.

Thibault HENNION

Je participais, avant ce conseil municipal, au conseil d'administration de Marie Curie où j'ai été abondamment interrogé par les professeurs qui souhaitent pouvoir stationner à proximité du lycée. J'ai fait état de ce dispositif qui sera mis en place prochainement, s'il est voté ce soir. Il a été vu d'un très bon œil par les enseignants qui sont extrêmement enthousiastes à l'idée du développement de ce dispositif.

Il faut savoir que très peu de villes mettent en place des mesures similaires. Cela témoigne du fait que la ville de Sceaux est à l'écoute de sa population, mais aussi à l'écoute de ses actifs qui participent à leur manière au rayonnement de la ville.

M. le maire

Merci pour vos interventions.

S'agissant de l'évaluation a priori, c'est quelque chose de très difficile à faire. Sur les 5 000 emplois que compte Sceaux, on estime que 1 500 sont occupés par des Scéens et 3 500 par des non-Scéens.

Ils ne viennent pas tous en voiture. Ils peuvent également venir en transport en commun.

La demande provient des établissements scolaires et d'un certain nombre de petites entreprises de Sceaux. J'ai rencontré plusieurs groupes et représentants de personnel, notamment de Marie Curie. J'ai d'ailleurs demandé qu'une convention soit établie entre Marie Curie et la fac de Sceaux, afin que les professeurs de Marie Curie puissent utiliser le parking de la faculté pour un abonnement annuel de 50 €. Mais les professeurs estiment que ce parking est trop loin. Cela peut se comprendre lorsque l'on vient pour une heure de cours. Mais lorsque l'on vient pour la journée, ce n'est quand même pas si loin. Mais c'est ainsi...

En fait, la discussion que nous avons eue avec la majorité et l'administration portait à la fois sur les conditions à remplir pour bénéficier de cette carte, sur la durée et le tarif à adopter. Nous avons finalement opté pour 300 €, car nous avons pensé qu'il s'agissait d'un montant suffisamment dissuasif pour que les gens réfléchissent bien avant d'acheter cette carte, qui leur permet d'occuper une place verte pendant toute la journée en semaine.

Je n'ai strictement aucune idée du nombre de cartes qui pourront être vendues. Nous estimons qu'il y en aura peu, mais nous répondons à une demande qui nous est faite et qui peut satisfaire un certain nombre de personnes.

S'agissant des cartes de stationnement pour les résidents, nous en avons délivré 360 à 89 euros.

M^{me} Debon a proposé de faire une évaluation de cette mesure. C'est une bonne idée. Nous avons d'ailleurs prévu de le faire. Nous allons mettre en place ce dispositif en octobre. Je suis tout à fait d'accord pour que nous puissions en faire une évaluation dans un an et en rendre compte au conseil

municipal d'octobre 2017, afin d'en proposer une éventuelle modification ou évolution. Mettons-le en place et l'on verra bien.

Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses

M. le maire

Cette commission existe depuis longtemps, M^{me} Nicole Zuber en a d'ailleurs été membre pendant longtemps. Elle est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Je précise qu'il n'y a plus d'activités de recherche sur le nucléaire à Fontenay, mais cette commission a justement été mise en place suite au démantèlement des installations correspondantes.

Il incombe aux présidents des conseils départementaux de créer et d'assurer le bon fonctionnement de ces commissions locales d'information.

Cette commission comprend des élus, des conseillers régionaux, des députés, des sénateurs ainsi que d'autres membres. Il y avait auparavant un représentant de chacune des six communautés d'agglomération du secteur.

Il est désormais proposé que chacune des onze communes membres de l'EPT dispose d'un représentant au sein de la commission locale d'information. J'ai reçu à cet égard la candidature de Florence Presson.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES SPORTIVES

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Sceaux Tennis de table »

Philippe TASTES

Comme vous le savez, le club de tennis de table compte près de 150 adhérents et constitue une association fortement ancrée sur la ville, notamment aux Blagis. Il a d'ailleurs fêté brillamment ses 30 ans tout récemment.

Afin d'accueillir un public jeune très large, le club a institué une tarification de l'école de tennis de table pour les 8/10 ans, adaptée suivant les revenus des parents. Le club développe également des activités pour les plus jeunes et pour les femmes selon les critères du Centre National de développement du Sport (CNDS) qui favorise la pratique féminine. Il organise des stages, des manifestations, et participe aux événements sportifs organisés par la Ville, ainsi qu'aux animations scolaires et à des tournois intergénérationnels.

Il bénéficie, comme d'autres associations sportives scéennes, de la mise à disposition de locaux gratuits dans les gymnases de la Ville. Il dispose actuellement de créneaux horaires dans la petite salle de sport du Petit-Chambord et dans le préau de l'école des Blagis depuis la fermeture du site sportif des Blagis dont la réhabilitation est à l'étude.

Toutefois, l'ensemble de ces mises à disposition et locations ne permettent pas au club d'offrir le même service que celui offert avec la mise à disposition quotidienne de la grande salle du site sportif des Blagis, permettant au club d'installer un nombre supérieur de tables, et en conséquence d'accueillir un nombre de joueurs supérieur.

Ainsi, compte tenu des charges pesant sur le club, dues notamment aux locations, et de la baisse des recettes liée à un accueil limité d'adhérents dû à l'absence provisoire de locaux suffisants, le club demande à la Ville une subvention exceptionnelle de 7 000 €, sachant que le Département a fortement réduit ses aides, et malgré l'octroi de subventions du CNDS pour l'accueil d'un éducateur sportif.

À noter que dès la rentrée prochaine, ce club pourra bénéficier de créneaux au gymnase du Centre grâce à ceux libérés par le Tennis club de Sceaux. En effet, ce dernier bénéficiera de la deuxième structure gonflable pérennisant la pratique hivernale du tennis sur le site de l'Yser. Le club de tennis de table pourra donc développer ses recettes par l'accueil d'adhérents supplémentaires et ainsi réduire ses charges par l'arrêt de locations à titre onéreux.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à l'association « Sceaux Tennis de table » une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 7 000 € pour cette année.

M. le maire

Merci M. Tastes.

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si j'ai bonne mémoire, la subvention que nous avons votée lors du budget s'élevait à 24 000 €. C'était l'une des plus importantes derrière celles accordées au basket et au tennis.

Il semblerait que cela ait été à l'époque budgété avec une clause de revoyure, puisque vous demandez à nouveau un vote aujourd'hui. Cette somme de 7 000 € était d'ailleurs inscrite en italique au budget. Cela laisse supposer qu'elle n'a pas été votée lors du vote sur le budget, puisque vous la redemandez maintenant.

Ceci étant, nous nous posons la question de la justification de cette subvention exceptionnelle. La note de présentation comprend des explications qualitatives, mais ces considérants étaient valables au moment du vote du budget. On ne comprend donc pas très bien pourquoi il faut tout à coup rajouter 7 000 €, vu qu'il s'agit d'une somme importante qui s'ajoute à une somme déjà très importante.

Philippe TASTES

Merci, M. Campan.

Comme vous l'avez souligné, il était inscrit un certain nombre de choses au budget. Cela dit, les prévisions d'accueil des nouveaux adhérents ne se maîtrisent pas forcément à l'unité près. Il est vrai que le club a perdu un certain nombre d'adhérents. Nous avons suivi de près son budget et l'on s'est aperçu qu'il fallait lui octroyer cette subvention pour assurer la pérennité et la poursuite de ses actions, qui sont reconnues dans tout le quartier.

Dans le futur, les subventions seront moindres. On rattrapera donc ces 7 000 €. Au fur et à mesure que le nombre d'adhérents augmentera et que les recettes du club augmenteront, la subvention globale diminuera.

M. le maire

Le problème de fond, c'est que le préau de l'école élémentaire des Blagis dans lequel le club exerce son activité est trop petit. Si le club disposait de locaux plus grands, il pourrait installer davantage de tables et accueillir davantage d'adhérents sans pour augmenter ses coûts fixes, qui sont essentiellement ceux de l'éducateur sportif.

Vous avez raison de dire que nous le savions dès le vote du budget. Mais il vaut mieux parfois ne pas prendre en compte de manière directe les difficultés et bien faire ressortir le fait que la Ville

fait un effort particulier. Je ne sais pas si je me fais comprendre. Lors de la préparation du budget, nous savions que le club avait des difficultés, non pas parce qu'il ne fonctionne pas, puisqu'il refuse des adhérents. Mais nous ne connaissions pas le chiffre exact du manque à gagner. Nous le savons aujourd'hui, car nous sommes proches de la fin de l'année sportive et au milieu de l'année civile. Je ne souhaitais pas donner directement 7 000 € de subvention supplémentaire sans que le bilan soit fait de manière complète.

Jean-Jacques CAMPAN

On peut le comprendre, et l'on ne va pas passer une heure sur ce dossier. Mais une fois de plus, nous n'avons que des données qualitatives. M. Tastes nous dit qu'il y a moins d'adhérents. Très bien, mais dites-nous combien étaient prévus et combien ils sont.

M. le maire

Le club est monté jusqu'à pratiquement 200 adhérents. Il en a aujourd'hui 150. Mais on pourrait accueillir 200 adhérents avec le même coût fixe, soit ceux du personnel actuel. Or, les locaux ne permettent pas de le faire.

L'année prochaine, le club pourra bénéficier de créneaux au gymnase du Centre grâce aux créneaux libérés par le club de Tennis dont la bulle gonflable ouvrira en octobre. Il devrait donc pouvoir ouvrir de nouveaux cours et accueillir un peu plus d'adhérents avec les mêmes frais fixes, ce qui permettra de diminuer la subvention. Et lorsque la salle des Blagis sera achevée, l'équilibre du club sera à nouveau atteint.

Benjamin LANIER

Je comprends votre volonté de marquer le coup en faisant une subvention exceptionnelle. Je comprends cette idée, et c'est ce que vous défendez. En revanche, je reviens sur ce que vous venez de dire et sur ce qu'a dit M. Tastes, à savoir que voter cette subvention exceptionnelle signifie que l'on diminuera ensuite l'autre subvention. Vous avez dit que les prochaines subventions diminueront.

M. le maire

On parle de la subvention totale. Au titre de cette année, nous avons accordé une subvention de 24 000 €, puis cette subvention exceptionnelle de 7000 €, soit 31 000 €. Cela devrait ensuite baisser au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'adhérents.

Benjamin LANIER

Ce qui veut dire que l'on repart l'année prochaine sur la base d'une subvention de 24 000 €, puisque ces 7 000 € représentent une subvention exceptionnelle. C'est un peu ambigu dans vos propos, y compris dans la façon dont vous l'expliquez.

Si c'est exceptionnel, la subvention de l'année prochaine restera identique à celle de cette année.

M. le maire

Nous verrons en fonction du gain du nombre d'adhérents. Nous attendons de voir comment les choses vont se passer sur le gymnase du Centre une fois que le tennis Club aura libéré des créneaux horaires. Il faut que l'on reprenne tous les créneaux. C'est de la gestion fine et en toute transparence.

Benjamin LANIER

Je vois cela. C'est même ultra fin.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voulais juste ajouter que le président du club a bien précisé lors du dîner des associations que sans l'aide de la Ville, le club allait disparaître. Il compte aujourd'hui 160 adhérents. Les jeunes inscrits dans ce club ont un meilleur comportement à l'extérieur. C'est donc un club extrêmement important pour nous. Il a fêté ses 30 ans. Le président a beaucoup parlé d'Hervé Audic qui s'est beaucoup occupé du club. Il a également cité Philippe et Chantal. Il faut quand même soutenir un club qui a un devenir.

M. le maire

Je ne pensais que l'on ferait aussi long sur le club de Tennis de table. Il vaut mieux parler de cela, nous irons ainsi plus vite sur des dossiers plus sensibles.

Jean-Jacques CAMPAN

Répondez-nous simplement, parce que vous n'avez toujours pas répondu à ma question. On a fait un budget pour 200 adhérents. Il n'y en a que 150. Je peux comprendre qu'il y ait un amortissement à faire. Mais vous n'avez pas répondu à cette question. Sur quelle base le budget a-t-il été fait ? Si vous nous dites qu'il a été fait sur la base de 200 adhérents, nous voterons pour cette subvention. Mais que l'on nous le dise.

M. le maire

Le club comptait auparavant 200 adhérents, soit 50 de plus. Avec une centaine d'euros de cotisation, cela représente une somme de 6 000 ou 7 000 € en plus.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela s'éclaircit. On est passé de 200 à 150 adhérents.

M. le maire

Exactement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Actualisation des tarifs de la salle de musculation et cardio-training à compter de la saison 2016/2017.

Philippe TASTES

Cette salle de musculation compte entre 600 et 700 adhérents par saison.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de détailler les tarifs. Ils sont inchangés et sont appliqués suivant les modalités qui figurent au verso de la note de présentation.

M. le maire.

Il est important de noter que le nombre de Scéens a augmenté passant de 48 % à 57 %, ce qui pose d'ailleurs problème, puisque l'on applique un tarif un peu plus élevé aux non-Scéens. On perd donc un peu de recettes...

Christian LANCRENON

Comment définit-on les tarifs entre les Scéens et les non-Scéens ? La différence est de 34 € sur 10 mois. Les autres villes sont-elles aussi généreuses que nous ? Comment est-ce que cela se passe ?

M. le maire

Effectivement, la différence n'est pas énorme. Il y a des villes dans lesquelles certaines activités proposées aux non-résidents sont au même prix que celles proposées aux résidents. Les politiques sont assez différentes en fonction des villes.

La salle de musculation est en l'occurrence assez bien équipée. Elle dispose par ailleurs de « coaches » assez réputés et très professionnels. Si l'on veut garder un tel niveau d'équipement et les trois coaches nécessaires à l'amplitude horaire, il faut un minimum de 600 à 700 adhérents. Si l'on descendait par exemple à 500 adhérents, nous serions obligés de réduire l'équipe ou le volume de machines. Pour conserver le bon équilibre de cette salle, il faut permettre à des non-Scéens de

venir. Les besoins extérieurs à Sceaux nous permettent de financer le système avec une bonne qualité et une amplitude horaire suffisante.

Le raisonnement que je viens de tenir est d'ailleurs valable dans d'autres activités, notamment à la MJC. Nous pouvons maintenir certaines activités de la MJC grâce aux non-Scéens.

Christian LANCRENON

Je ne disais pas qu'il fallait doubler ou tripler ces tarifs. Je me demandais quelle était notre approche.

M. le maire

Il ne faut pas que ce soit trop cher non plus. On assiste actuellement au développement de salles de gym et de musculation qui fonctionnent avec un minimum de personnel et dont l'abonnement coûte moitié moins cher. J'ignore quel est le tarif exact, car je ne suis pas adepte de ces instruments de torture. L'avantage de la salle de musculation des Blagis, c'est qu'il y a une ambiance appréciée et que l'équipe d'éducateurs est très présente, très investie, et donne des conseils. C'est donc une autre approche, mais qui ne doit pas être non plus trop cher par rapport à l'approche purement consommatrice de temps de machines.

J'ajoute que nous réfléchissons à un projet de réaménagement de la Halle des Blagis. Il y a une partie qui est maintenant construite dans laquelle se trouve la salle de musculation et il y a un passage très large qui permet d'aller sur la rue du Docteur Roux. Nous réfléchissons au réaménagement de cet endroit sans remettre en question la construction générale. C'est d'une part un lieu qui est aujourd'hui fréquenté « de manière approximative ». Il y a d'autre part le souhait d'avoir un plateau permettant de faire du stretching. C'est un investissement relativement mineur qui permettrait d'accroître la convivialité de la salle de musculation et les services qu'elle peut proposer aux habitants.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- JEUNESSE

Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.

Chantal BRAULT

Il s'agit d'une délibération qui revient tous les ans et qui concerne des projets initiés par des jeunes qui sont, dans l'ensemble, d'une grande générosité. Ils partent loin, de manière parfois audacieuse pour apporter leurs compétences, leur énergie, leur envie et manifester leur souci des autres.

Ce dispositif Projeunes est très cadré. Il faut évidemment que les jeunes postulant à cette bourse résident ou soient scolarisés à Sceaux et qu'ils s'engagent à faire un retour de leur action ou à intervenir dans les écoles et les cités universitaires de la ville, afin de partager leurs expériences et d'être sources d'exemple.

Les projets retenus le sont en fonction de la qualité du projet et de sa faisabilité. Il ne s'agit pas de partir n'importe où dans n'importe quelles conditions. La Ville ne peut en effet se permettre de laisser partir des groupes qui seraient dans l'insécurité ou dans le danger. Tout cela se mesure.

Nous sommes accompagnés par des associations qui ont l'habitude de gérer ces projets solidaires et qui mettent en garde parfois sur des projets hasardeux. Nous faisons donc une sélection parmi des projets qui sont plus ou moins passionnants. Nous avons reçu cette année 15 projets, ce qui est beaucoup. Nous avons éliminé d'emblée ceux qui pouvaient s'apparenter à du tourisme ou à du loisir. Les débats sont ensuite assez riches et assez tendus, afin de nous assurer de ne pas soutenir des groupes qui ne le mériteraient pas.

Nous avons sélectionné des projets qui se pérennisent année après année, parce que lorsque ces groupes se rattachent à une association ou à une ONG, nous sommes certains que leur action sera suivie, pérennisée et accompagnée.

Les projets retenus sont les suivants :

The K-Brass Band :

Il s'agit d'une fanfare très dévouée pour animer des événements sur la ville. J'ai vu leur reportage et leur action est extrêmement pertinente. Elle s'adresse notamment des populations d'enfants des rues du Cambodge, du Cap-Vert et du Paraguay.

Projet BELEAF :

Il s'agit d'un projet d'agroécologie porté par des étudiants ingénieurs qui amènent des techniques et des compétences en Inde et à Haïti. C'est aussi l'idée que l'on ne vient pas simplement avec ses compétences, mais avec le souhait d'enseigner des techniques, afin que les gens puissent s'approprier ce que l'on vient leur apporter en termes de conseil dans le domaine de la diversité alimentaire, de lutte contre la sécheresse, etc.

Sol' 6 au cœur du Nicaragua :

Il s'agit de missions surtout éducatives et d'apport de matériel médical.

De nombreux projets sont ainsi souvent portés par des étudiants en médecine.

Vietnam 2016 : un sourire sur chaque visage :

Il s'agit d'apporter une aide paramédicale et une aide sociale au sein d'orphelinats.

MADA 2016 :

Sceaux, le 30 juin 2016

Il s'agit de la pérennisation et du suivi de ce qui a été engagé par des groupes précédemment retenus.

Aux couleurs de la Mongolie :

Ce séjour en Mongolie nous a complètement stupéfaits. C'est la première année qu'est choisi un pays de ce type. Il s'agit d'un projet très intéressant pour sensibiliser les enfants à l'hygiène, et les plus âgés aux dangers de la drogue et des maladies transmissibles. Il y a également tout un projet de rénovation de locaux. Ces jeunes sont souvent sur des chantiers à monter les briques d'une classe ou d'un dispensaire.

Je sais que vous allez me poser cette question, j'y réponds par conséquent immédiatement. Les sommes proposées pour chacun de ces projets sont très diverses et sont calculées en fonction des demandes faites à la Ville. Certains jeunes ne demandent que 500 €, car ils ont déjà travaillé à récolter des fonds et qu'ils considèrent qu'il s'agit d'une somme raisonnable. D'autres ont des dossiers plus ambitieux avec des budgets plus importants, mais ont déjà beaucoup anticipé sur la récolte de fonds. Les bourses se situent entre 1 000 et 500 € sur un budget global de 5 000 €. Ce montant est le même depuis des années. Et je sais également que vous allez me demander pourquoi.

M. le maire

Merci M^{me} Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Benjamin LANIER

Ce n'est même plus drôle si vous faites les questions et les réponses. Je ne vais donc pas poser les mêmes questions.

Comme chaque année, il s'agit d'un très bon dispositif que nous soutenons. J'avais une proposition pour l'année prochaine. Pourriez-vous indiquer le budget global des différentes missions pour voir quelle est la part de la Ville dans ces réalisations ? Cela permet de voir aussi quelle est l'ampleur du projet.

Enfin, c'est un détail, mais il est écrit à la fin de la note de présentation que « *ces six projets pourront faire l'objet de reportages photographiques...* ». Je sais qu'ils le font déjà. Peut-être que l'on pourrait écrire « *feront l'objet de reportages photographiques* ». Je sais que l'attribution de ces bourses est conditionnée à ces réalisations et je sais que vous le précisez chaque année, mais cela pourrait être inscrit dans la note de présentation.

Claude DEBON

Ma remarque est liée au montant de la bourse. Par rapport à l'intérêt des projets et le nombre d'étudiants concernés, le montant de la bourse apparaît vraiment très faible, sinon dérisoire. Je me
Sceaux, le 30 juin 2016

suis demandé à un moment si le montant était attribué à un niveau individuel. Le premier groupe est par exemple constitué de 12 étudiants, cela aurait donc représenté 12 000 €. J'ai donc bien compris que ce n'était pas le cas. Ceci étant dit, je me demande un peu à quoi peut leur servir un montant aussi faible. C'est évidemment toujours bon à prendre, mais l'écart est quand même très important.

Chantal BRAULT

Je vais tout de suite répondre à M. Lanier au sujet du dernier paragraphe. Dans ma correction personnelle, j'avais écrit que « *ces six projets devront faire l'objet de reportages photographiques* ».

Il n'y a pas le choix. C'est clair et net.

S'agissant du montant des bourses, le groupe des 12 est composé de garçons et de filles en plein cursus d'études. Ils emportent du matériel. Ils se débrouillent pour payer leur voyage. Ils ont travaillé pour cela et recueilli des aides financières. Par ces sommes, la Ville contribue à l'achat de matériel médical par exemple. C'est extrêmement important pour eux. Nous donnons 500 € lorsqu'il s'agit de projets plus simples. Les jeunes sont dans une association qui les accueille sur place, ce qui permet de diminuer les frais. Et il ne faut pas oublier qu'ils sont à la recherche de financement depuis des mois.

Le chiffrage global est très disparate. Il est parfois étonnant de voir que le montant total n'est pas exorbitant et qu'ils font beaucoup avec peu.

M. le maire

Merci de ces éclairages.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, animation et police municipale.

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs.

Il s'agit de créer trois postes :

- ✓ un poste de technicien à temps complet,
- ✓ deux postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

Et de supprimer les postes suivants :

- ✓ un poste de technicien principal de 2^e classe,
- ✓ un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- ✓ un poste d'adjoint technique de 1^{re} classe à temps complet.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des avancements de grade.

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, des propositions d'avancement de grade ont été présentées pour lesquelles la commission administrative paritaire du CIG a donné un avis favorable.

Il est donc proposé de supprimer :

- ✓ cinq postes d'auxiliaires de puériculture de 1^{re} classe,
- ✓ deux postes d'adjoint administratif de 1^{re} classe,
- ✓ deux postes de rédacteur à temps complet.

Et de créer les postes suivants :

- ✓ cinq postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2^e classe à temps complet,
- ✓ deux postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet,
- ✓ un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet,
- ✓ un poste de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel.

Il s'agit d'un adjoint d'animation de 2^e classe qui a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1^{re} classe.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de postes après titularisation pour stage probant.

Un adjoint technique de 2^e classe avait été détaché pour stage sur le grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{re} classe. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services.

Cela concerne le service Tranquillité urbaine, dont la mise en place de manière définitive est prévue pour le mois de septembre prochain. Nous supprimons donc le poste de brigadier à temps complet et nous créons un poste d'attaché à temps complet, puisque le chef de service sera un attaché.

Au total, nous passons de 444,07 à 443,07 ETP.

Sceaux, le 30 juin 2016

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

J'ai une question sur les nouvelles missions dévolues au service Tranquillité urbaine. Quelle est la différence entre le poste d'attaché à temps complet et celui de brigadier, qui est donc supprimé ?

M. le maire

La différence est grande. Le poste de brigadier appartient à la filière de la police municipale alors que le poste d'attaché appartient à la filière administrative. Ce dernier est un poste de catégorie A alors que celui de brigadier est un poste de catégorie C. Ce n'est donc pas du tout la même chose.

Nous avons souhaité que ce service soit structuré de manière différente, d'abord, parce qu'il emploie quelques policiers municipaux au sens statutaire, mais qu'il emploie surtout des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), que nous appellerons désormais « gardes urbains », et qui sont des agents administratifs assermentés, et non pas policiers. Ils ne peuvent pas exercer tout à fait les mêmes responsabilités que les policiers.

J'ai fait une communication lors de l'une des dernières séances du conseil municipal, mais je vous rappelle que nous procédons à ces modifications, car nous souhaitons que notre service Tranquillité urbaine soit davantage axé sur le respect des réglementations municipales en matière de stationnement, d'incivilités, de gestion des poubelles, d'accompagnement des personnes fragiles, etc. Je constate une dégradation de l'attitude de nos concitoyens, qu'ils soient Scéens ou non, vis-à-vis de ces problèmes. Nous sommes convaincus que la première étape pour créer à la fois de la sécurité, mais aussi un sentiment de sécurité, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, consiste à lutter contre ce genre d'incivilités. J'observe par ailleurs des confusions, qui ne peuvent pas perdurer, dans l'esprit de nos concitoyens entre police nationale et police municipale. C'est très regrettable. Je suis pour ma part favorable et partisan de la police nationale qui est un outil d'égalité entre l'ensemble des collectivités, ce qui n'est pas le cas des polices municipales, les communes n'ayant pas toutes les mêmes moyens.

Je souhaite que la police nationale soit renforcée. En revanche, je pense qu'il incombe à la Ville d'exercer des responsabilités en matière de lutte contre les incivilités. C'est une différence assez importante.

Dominique DAUGERAS

Est-ce qu'un brigadier n'est pas davantage sur le terrain qu'un attaché administratif ?

M. le maire

Non, il y a des attachés qui sont aussi sur le terrain. Un certain nombre de nos services est dirigé par des attachés qui sont sur le terrain. Il sera sur le terrain, mais il n'aura pas d'uniforme. Les Sceaux, le 30 juin 2016

uniformes de brigadiers, ou de policiers municipaux créent une confusion très regrettable qui conduit d'ailleurs à ce qu'un certain nombre de nos concitoyens s'adressent directement à la mairie pour des sujets qui ne relèvent pas de la police municipale. Celle-ci n'a aucune capacité à exercer des surveillances pour prendre sur le fait des trafiquants de drogue par exemple. La police nationale souhaite que la population s'adresse à elle, mais ce n'est pas le cas à cause de cette confusion qui s'installe dans les esprits peu à peu.

Catherine LEQUEUX

Pourrait-on faire un article dans le magazine municipal pour expliquer les attributions de la police municipale et celles de la police nationale ?

M. le maire

On l'a fait à de multiples reprises. Un guide de la tranquillité publique a même été diffusé à toute la population. Il a été réactualisé à deux reprises. Tout cela est dit de manière permanente. Lorsque nous interviewons le commissaire de police dans le magazine, il le dit aussi.

Mais nous ferons une communication adaptée à l'occasion de la mise en place de ce service Tranquillité urbaine à la rentrée, le responsable du service nous rejoignant en septembre. Il est d'ailleurs actuellement en poste dans une commune proche de Sceaux.

Christian LANCRENON

Juste une petite précision. Dans le tableau figurant en page 2 de la note de présentation, on voit que les effectifs passent de 444 à 443. Or, la dernière page indique un total général à 415, soit 407 ETP.

M. le maire

Effectivement, la délibération que nous votons porte sur les postes de la Ville. Mais étant donné qu'il y a parfois des transferts entre la Ville et le CCAS et, afin que les choses soient transparentes, nous présentons toujours l'effectif de la Ville et celui du CCAS. Les postes du CCAS sont votés par le conseil d'administration du CCAS et non pas par le conseil municipal de Sceaux. Nous votons sur les 407 ETP qui correspondent à un effectif de 415 personnes, puisqu'il y a des emplois à temps partiel.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-

Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacations.

M. le maire

C'est une délibération classique à cette période de l'année. Elle concerne des emplois non permanents. Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Comme vous le dites, cette délibération est reconduite chaque année. Nous sommes frappés par le nombre d'emplois, même temporaires, et de vacations que cela représente, et du coût qui peut y être associé en plus du coût que représente le personnel permanent.

C'est un peu cette reconduction quasi automatique qui m'interroge. Je pense que ces postes doivent être utiles, mais est-ce que l'on revoit chaque année leur intérêt et leur nécessité. N'y aurait-il pas des remaniements qui pourraient être faits et que l'on ne voit pas véritablement apparaître. Je ne veux pas du tout être critique par rapport à la manière dont cela est fait, mais cela nous interroge quand on voit l'importance du nombre de personnes concernées.

M. le maire

C'est le même principe, mais il y a parfois des évolutions d'une année sur l'autre. Ce sont néanmoins toujours les mêmes besoins. Il y a toujours des fêtes. Il y a des besoins d'animateur. Il y a du personnel de service à remplacer dans les écoles ou des auxiliaires de puériculture à remplacer dans les crèches. Mais tous ces postes ne sont pas nécessairement pourvus. Ce sont des autorisations d'embauche. Si nous n'en avons pas besoin, nous ne les recruterons pas, naturellement.

Le coût de ces emplois sur l'année s'élève à un peu plus de 2 % de la masse salariale globale. C'est tout de même très faible.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- FINANCES

Constatation d'extension de créances suite à une procédure de rétablissement personnel et à une procédure collective de liquidation judiciaire

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'admettre en non-valeur une somme de 147,52 € correspondant à plusieurs créances. Le trésor public a essayé de les recouvrer. Il se trouve que les personnes ou les sociétés concernées ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou d'une procédure de rétablissement personnel. Le recouvrement est par conséquent impossible.

S'agissant de la procédure de rétablissement personnel, la décision nous est imposée.

La délibération vise donc à constater l'extinction de la créance, sachant que cela n'éteint pas la dette.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- ADMINISTRATION MUNICIPALE

Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2015.

M. le maire

Nous établissons chaque année un rapport d'activité des services municipaux. Il a parfois été présenté avec le compte administratif lorsque nous le votions au mois de juin. Comme il est un peu long à établir, nous n'avons pas pu le présenter au mois de mars. Il vous est donc présenté aujourd'hui.

Je veux d'abord remercier l'administration de fournir ce document, qui est un document assez important contenant beaucoup d'éléments. Nous le sortons depuis presque 20 ans maintenant. Si vous prenez la collection, vous verrez l'évolution du nombre de mariages, du nombre de permis de construire. J'ai même vu qu'il y avait le nombre de demandes d'implantation des food trucks. Il y en avait 5 en 2013 et 20 en 2015. C'est dans l'air du temps. Vous constatez ainsi que la Ville est dans l'actualité du quotidien.

Ce document sera publié en PDF sur le site Internet de la Ville.

Il contient une petite introduction politique, parce qu'il faut toujours faire un peu de politique. Je vous encourage à le parcourir et à le conserver pour les futures campagnes, n'est-ce pas M. Lanier ?

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Benjamin LANIER

Merci et bravo pour ce travail de qualité. Je tiens par l'intermédiaire de M^{me} la Directrice générale des services à remercier l'ensemble des services pour ce travail.

J'ai quelques questions.

Sur l'organigramme des services de la Maison du tourisme, vous indiquez en page 7 que les agents ont été remplacés par des CDD. Pourquoi cette volonté de recruter en CDD ? Vous parlez ensuite de 5 pistes de projets pour la Maison du tourisme. Lesquels sont-ils ?

En ce qui concerne le service Population et citoyenneté, on constate que le départ de Madame Guillemot a eu un impact important, puisque 80 % des effectifs ont été renouvelés depuis. Qu'est-ce qui peut justifier ce *turnover* ? Est-ce dû uniquement au départ de Madame Guillemot ou d'autres causes ont-elles été identifiées ?

J'ai par ailleurs une question sur la partie relations publiques. C'est uniquement pour ma culture personnelle. Qu'est-ce que le logiciel des personnalités, le Suipi ?

Pourriez-vous également nous donner des précisions sur la création du Club des ambassadeurs ? Je suppose qu'il s'agit d'ambassadeurs qui vivent à Sceaux. Combien sont-ils ? Est-ce qu'il y a derrière la création de ce club la volonté de créer un lien entre la ville et les pays qu'ils représentent ?

S'agissant de Sceaux Mag, vous indiquez une diminution de 38 % du fichier d'envoi, page 20. Quelle est la cause de cette diminution ? Qu'est-ce qui la justifie ?

S'agissant des coûts de communication, page 22, on constate un quasi-doublement de ce coût entre 2011 et 2013, années préélectorales. Je vous le rappelle au cas où vous l'auriez oublié. On voit que les coûts diminuent à nouveau peu après. Et vous écrivez que l'activité du service communication reste constante. Dans ce cas, comment pouvez-vous justifier le doublement de ce montant et le retour ensuite à une dépense d'environ 300 000 € ?

Vous évoquez ensuite un projet de refonte du site Internet. Il me semblait qu'il avait été revu récemment. Pourquoi ce nouveau projet de refonte et quel en est le coût ?

Je tiens ensuite à vous adresser mes félicitations pour la mise en place du portail famille et la possibilité d'enregistrer les congés de l'enfant via le portail. Pour l'avoir testé, je tiens à vous féliciter pour cet outil très pratique.

Je ne reviens pas sur Sceaux Smart, mais c'est une très bonne collaboration.

S'agissant de la nouvelle signalétique commerciale, quel calendrier est-il prévu ? Quelles zones seront concernées ? Est-ce que cela comprend le signallement dans la rue des Écoles, par exemple ?

Enfin, s'agissant de la police municipale, je voulais savoir si la redéfinition des missions avait été faite. Si tel est le cas, a-t-elle été réalisée en concertation et en lien avec les agents ? Il est vrai que lorsqu'on les rencontre, on constate une forte préoccupation par rapport aux changements à venir. Ont-ils été associés à l'élaboration de ces nouvelles missions ?

Claude DEBON

Nous sommes bien sûr en accord avec M. Lanier sur les remerciements à adresser aux services, ainsi que sur la richesse et la qualité de ce rapport.

J'ai constaté que l'on avait un point plus clair sur les actions nouvelles en 2015 et les perspectives pour l'année 2016. Nous avons pointé le manque de ces informations dans les rapports précédents. Il semblerait que les remarques nous avons faites ont été bien intégrées.

M. le maire

Nous faisons preuve d'une transparence totale. Si vous croyez que les autres villes font de même...

Claude DEBON

Si je peux me permettre de présenter un nouvel axe de progrès pour le futur rapport, je pense que les perspectives annoncées gagneraient à être précédées de l'identification des problèmes rencontrés dans les actions ou de points non résolus. Cela les fonderait davantage.

Je peux citer en illustration de ma proposition des services tels que l'action culturelle, dont on mesure l'importance qualitative et quantitative des actions conduites. Les perspectives qui sont données, page 60, paraissent appuyer sur des difficultés rencontrées dans les choix ou les écarts par rapport à la réussite recherchée, mais ils ne sont pas explicités. C'est dommage. Ce manque m'a frappé aussi plus particulièrement pour la mission économie et emploi, page 75, ou la Direction des ressources humaines, pages 117 et 120.

Deux études sont indiquées dans les propositions pour 2016 et ne sont pas argumentées sur la problématique des actions réalisées. L'une sur un diagnostic en lien avec les activités culturelles sur les rythmes de vie des usagers et leur concordance avec les ouvertures des équipements et des commerces, l'autre sur l'actualisation du diagnostic sur l'appareil commercial de Sceaux. Pourquoi faire ces études ? On en attend quoi ? Rien n'est dit vraiment. Je pense que c'est dommage.

Quelques remarques de fond. Dans la Direction famille, action sociale et santé, on note que des réductions de services sont prévues en 2016 dans le service maintien domicile, page 40. 29 postes
Sceaux, le 30 juin 2016

en deviennent 25, mais, en page 44, les perspectives 2016 vont dans le sens de développer des actions faveur du maintien à domicile. Il y a apparemment une contradiction. Qu'en est-il exactement ?

Dans la mission économie/emploi, on a les entreprises qui se créent à Sceaux, mais on n'a pas celles qui disparaissent.

Dans la Direction de l'Action éducative, jeunesse et prévention, on trouve indiqués, en page 48, les temps de pause méridienne intégrant les nouvelles activités périscolaires (NAP) et les effectifs présents pour les services de restauration. On n'a pas spécifiquement les effectifs présents dans les NAP et les pourcentages, ce qui serait intéressant dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans la Direction de l'Action culturelle, page 56, on note une diminution du nombre d'adhérents pour le CSCB, et plus importante encore pour la MJC. C'est aussi le cas pour les usagers du Trianon, mais il n'y a pas de commentaires ou de préconisations spécifiques sur ces points pourtant importants pour la politique de la ville. Pourquoi ?

Dans la Direction des ressources humaines concernant la formation, on a l'effectif concerné par la formation, page 115, qui est globalement très important, mais on ne l'a pas par catégorie professionnelle et par durée des formations. Il n'y a pas de lien fait entre la politique de formation, la politique RH et le rôle des entretiens professionnels dans les relations hiérarchiques. Ils sont pourtant identifiés comme un des outils de management et support d'évolution des agents, mais dans la section carrière, page 118. La politique de formation semble s'inscrire essentiellement dans le registre de la relation individuelle de l'agent à son poste et à son évolution professionnelle. Les outils numérisés le favorisent, ce qui privilégie de fait les formations courtes au détriment de celles favorisant l'élévation de la qualification professionnelle et la performance collective des services. Un changement de grade par concours ne les remplace pas.

S'agissant du service Santé-social, qu'entend-on par risques sociaux dans les services ? On en parle en effet à plusieurs reprises, mais sans explicitation. Or, tout le monde peut en avoir une représentation différente. Les perspectives énoncées dans ce cadre vont dans le sens d'une individualisation et d'une psychologisation des problèmes des agents. Il semble qu'il soit essentiel de poursuivre l'analyse sur ces points.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je vous rassure, je serai plus court.

Je vous remercie pour ce rapport très agréable à lire et très riche.

Il est précisé, page 24, que le coût de Sceaux Mag s'élève à 100 000 €, soit environ 30 % du budget de communication. À l'ère du numérique, on pourrait imaginer réduire ces coûts en mettant en ligne une version numérique.

Toutes les données contenues dans ce rapport sont très intéressantes. La municipalité prévoit-elle de rentrer dans le cadre de la politique de l'open data ?

Enfin, sur la plupart des graphiques figurent une explication en cas de hausse ou de baisse des chiffres, excepté pour la MJC, page 56. On constate que l'on a perdu énormément d'adhérents depuis 2008. Or, il n'y a aucune explication de cette érosion. On est passé de 2 167 adhérents en 2008 à 1 521, soit une érosion de 400 adhérents.

Je vous remercie.

M. le maire

Je vais essayer de répondre à toutes vos questions, mais je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'évaluation. Cela donne juste un certain nombre de chiffres et d'information. Si vous l'avez lu, ce qui est le cas, vous voyez bien qu'il n'est pas de même teneur d'un service à l'autre. Certains services l'utilisent un peu comme un outil d'autoévaluation, alors que d'autres ne donnent que des chiffres un peu bruts. Ce n'est pas un problème en soi, mais j'ai demandé à la Directrice générale des services de prendre en compte cet axe de progrès pour les années à venir.

On peut renseigner les perspectives 2016, mais il ne s'agit pas de perspectives en lien avec la politique municipale, mais plutôt d'amélioration du fonctionnement de l'administration. Il faut faire la différence. Mais nous allons continuer à progresser sur la teneur de ce document.

M. Alaoui-Benhachem parlait à juste titre de l'open data. C'est tout à fait autre chose, puisqu'il s'agit de donner uniquement des chiffres bruts avec un retraitement relevant du ressort de chacun. Pour l'instant, nous n'avons pas la capacité de le faire. Nous pourrions le faire manière partielle, avec les chiffres de l'état civil ou les chiffres du budget par exemple. Mais nous n'avons pas pour l'instant la capacité de mener une vraie politique d'open data. Cela viendra, car c'est l'une de nos préoccupations.

Je répète pour M^{me} Debon qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'évaluation. Nous donnons des éléments à titre indicatif, mais la nature des commentaires n'est pas tout à fait homogène d'une direction à l'autre.

S'agissant de la Maison du tourisme, les effectifs en CDD font référence aux effectifs de Sceaux Info Mairie. C'est un service dans lequel il y a des absences pour maternité qui sont remplacées par des CDD.

La Maison du tourisme est un équipement faisant partie de Sceaux Info Mairie. Nous avons décidé de rattacher les agents de la Maison du tourisme à ce service pour la fluidité du système.

Vous avez raison, le service population et citoyenneté a été très largement renouvelé. Ce n'est pas dû au départ d'Annie Guillemot. Deux agents se sont également installés en province avec leur conjoint. C'était d'ailleurs auparavant un service où les femmes étaient très majoritaires et qui ne

compte plus désormais qu'une seule femme, ce qui est plutôt rare dans l'administration municipale.

Suipi est un logiciel destiné à la gestion des personnalités et du protocole. Il contient les présidents d'association, les élus, etc. C'est donc un fichier assez lourd à gérer.

Le Club des ambassadeurs n'est pas du tout ce que vous pensez. Il s'agit d'une idée sur laquelle nous réfléchissons, mais qui n'a pas encore été mise en œuvre. Il ne vous a pas échappé qu'il y a une concurrence des territoires dans le système de la métropole. Il faut donc que la ville développe une forme de politique marketing. Nous avons des éléments de base, tels que Colbert, Lakanal, le RER, mais nous avons également un certain nombre de personnalités qui résident à Sceaux et lui sont fidèles et qui sont considérées comme ayant un niveau d'excellence dans leur domaine. Je pense par exemple à des présidents de grands groupes ou de grands clubs sportifs. J'en ai parlé avec un certain nombre d'entre eux, et l'idée serait de créer un Club des ambassadeurs de Sceaux pour porter l'image de la ville. Il ne s'agit pas de créer un équipement ou une association, mais de mobiliser ces personnes qui seraient par ailleurs tout à fait d'accord. Nous n'avons pas d'entreprise implantée à Sceaux, mais nous avons des dirigeants et des cadres supérieurs d'entreprise qui habitent Sceaux. Nous souhaitons par exemple les mobiliser pour que leurs entreprises puissent nous aider à trouver des stages pour les étudiants. Nous travaillons au développement d'un tel projet avec Sceaux Smart.

Sylvie BLERY-TOUCHET

M. Lanier, concernant Sceaux Smart, 100 contrats ont été aujourd'hui signés alors que nous étions à 55 fin 2015.

Je voulais également préciser pour M^{me} Debon que l'étude sur l'appareil commercial a pour objectif d'analyser et d'anticiper les évolutions du commerce, de l'artisanat et des services à Sceaux, afin de maintenir une parfaite adéquation entre les besoins évolutifs de la clientèle et l'offre existante et à venir, sans oublier la zone de chalandise par rapport à la concurrence des autres villes.

M. le maire

Je continue et nous pourrions revenir sur le sujet plus tard.

S'agissant de la baisse du fichier d'envoi de Sceaux Mag, je vous précise que le magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, mais un millier d'exemplaires était également envoyé par la poste à la demande de certaines personnes. Ce fichier n'ayant pas été revu depuis un certain temps, nous avons procédé à un nettoyage. Nous avons écrit à ces personnes pour savoir si elles en avaient toujours besoin, et celles qui n'ont pas répondu ont été éliminées du fichier.

S'agissant du site Internet, notre webmaster est parti en province. Nous avons eu quelques difficultés à recruter son remplaçant. C'est maintenant chose faite, mais il n'est pas encore arrivé. Nous pensons que le site de la Ville doit évoluer vers davantage de services. Il est encore un peu trop un site de présentation. Il y a donc une réflexion à mener sur la refonte de ce site. *A priori*, si le webmaster que nous avons recruté fait l'affaire, cela ne représentera pas un coût très important. Il le fera en interne.

Benjamin LANIER

Ce webmaster est une personne en interne. Ce n'est pas un prestataire externe.

M. le maire

C'est une personne en interne. On aura peut-être besoin d'un contrat technique, mais ce sont des contrats très peu importants.

S'agissant du mobilier de signalétique commerciale, il s'agit de remplacer les petits totems Naja par des totems un peu plus modernes avec un système interactif. Il y a effectivement un effort à faire sur la rue des Écoles, mais aussi sur Charaire. Pour l'instant, les propositions qui nous ont été faites ne nous paraissent pas satisfaisantes. Mais il faut continuer à travailler sur cette question.

S'agissant des membres du service de police municipale, les agents ont été associés aux modifications et aux changements envisagés, mais ce n'est pas parce qu'ils l'ont été qu'ils sont d'accord. Certains ne sont en effet pas d'accord. Mais ils ont été associés. C'est d'ailleurs M^{me} Deverre qui a mené ce travail de redéfinition des missions.

En ce qui concerne la réduction des coûts de Sceaux Mag, vous avez raison, M. Alaoui-Benhachem. Certains m'écrivent en me disant qu'ils n'ont pas besoin du format papier du magazine, parce qu'ils le lisent en format PDF sur le site, mais nous ne savons pas gérer une distribution discrète, si je puis dire. Ou alors, il faudrait que les gens mettent un autocollant sur leur boîte aux lettres pour signifier qu'ils ne souhaitent pas recevoir de magazine.

Je reviens sur ce que disait Sylvie Bléry-Touchet à propos de l'étude sur l'appareil commercial et les rythmes de vie. Cette étude est en cours. Je crois qu'elle est terminée auprès des commerçants et qu'elle se fait à présent auprès des clients par téléphone. Il s'agit de la troisième édition de cette enquête. Nous l'avons déjà faite en 2001, puis en 2006. Il est nécessaire de le faire de manière régulière pour voir l'évolution des attentes des clients. Les commerçants y sont d'ailleurs tout à fait favorables, d'autant plus qu'elle est financée par la Ville.

Je veux simplement attirer votre attention sur le développement futur de deux quartiers : celui de l'École Centrale et celui des Mathurins. Les surfaces commerciales prévues sur chacun de ces quartiers sont de l'ordre de 15 000 m² – de commerces. Cela représente environ 150 commerces de 100 m². On va donc avoir à proximité de Sceaux des zones d'habitation avec un nombre de

commerces important. Ce ne sera pas avant dix ans et ce n'est pas parce que vous avez des locaux commerciaux que vous avez forcément de bons commerçants. Je pense néanmoins qu'il est d'intérêt général pour Sceaux de réfléchir au renforcement du centre-ville, afin d'offrir des commerces d'un niveau supérieur en termes de diversité et de qualité d'accueil. Nous avons déjà refait Charaire, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous aurons l'occasion d'en reparler probablement à l'automne.

S'agissant du maintien à domicile, c'est un service dépendant du CCAS, ce qui explique que vous n'ayez pas toute l'information nécessaire. Comme vous le savez, nous avons décidé de fermer progressivement le service municipal de maintien à domicile. Nous avons en effet constaté qu'il existait une offre associative importante et que le maintien de notre service posait un certain nombre de difficultés en raison du vieillissement des agents qui le composent. Le maintien à domicile devient en effet de plus en plus physique et les agents, à un moment donné, ne peuvent plus faire ce travail. Nous avons donc pensé qu'il était préférable de fermer progressivement ce service. Certains agents sont en cours de formation. D'autres ont déjà rejoint d'autres services, notamment dans les écoles et les crèches, ou encore à l'accueil. Cela concerne une quinzaine d'agents.

Nous avons également travaillé en direction des usagers. Nous parlons de renforcement en 2016, parce que, parallèlement à la fermeture de ce service en tant que prestation de services, nous souhaitons développer l'accueil et l'accompagnement des seniors dans l'analyse de leurs besoins. Nous allons donc créer un espace d'accueil senior qui sera situé aux Imbergères. Cela nécessite de réaménager un peu les locaux, mais ce sera un espace dans lequel on pourra trouver des renseignements concernant la vie quotidienne des seniors à Sceaux, et notamment l'approche des associations de maintien domicile.

Sur la formation, je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire. Peut-être avez-vous ce sentiment, parce qu'il s'agit d'un rapport d'activité. Il ne s'agit pas d'un plan de formation. Celui-ci a d'ailleurs été revu lors du dernier comité technique. J'aurai l'occasion de vous le présenter, comme nous le faisons tous les deux ans, lors de la présentation du bilan social.

Nous avons par exemple mis en place une cellule mobilité qui permet, avec la DRH et la psychologue du travail, que nous employons à temps partiel, d'établir une sorte de bilan de compétences des agents et d'organiser les départs en formation.

Vous parliez des risques sociaux. Il s'agit d'une démarche générale de l'administration pour la prévention des risques psychosociaux. La fonction publique a engagé une démarche dans l'ensemble des versants de la fonction publique. Chaque collectivité a la responsabilité de mener des démarches de prévention autour de ce sujet. C'est ce que nous faisons en collaboration avec la psychologue du travail. On objective et l'on éclaire un certain nombre de difficultés que nous essayons ensuite de traiter.

Sur la MJC, je laisserai Chantal Brault répondre.

Chantal BRAULT

Ce chiffre est effectivement étonnant, mais il faut savoir que certains adhérents pratiquent plusieurs activités. Le volume d'activités reste donc le même. Cela s'explique également par l'optimisation des activités, car il faut bien faire le choix d'activités raisonnablement financées et ne pas permettre à des activités ayant peu d'adhérents de se dérouler. Nous avons par conséquent procédé à un recentrage de ces activités, tout en sachant que certaines d'entre elles se multiplient par adhérents.

Il existe aussi un développement d'événements ponctuels et rassembleurs qui fait que la vie de la MJC se recentre à l'intérieur de ses locaux pour des soirées, etc. Ces événements s'adressent à des publics qui ne sont pas nécessairement inscrits à l'année, mais qui sont là pour des pratiques ponctuelles.

Il faut enfin ajouter à ce chiffre une centaine d'adhérents à la Caisse Claire.

Cela dit, la vie de la MJC ne se trouve pas changée pour autant. Le budget est tout à fait maîtrisé, ce qui nous permet d'afficher une certaine sérénité.

Sur le CSCB, on constate une petite évolution. Tout cela est surveillé très attentivement.

Il faut savoir que lorsque les budgets se réduisent, il est aussi plus difficile de maintenir le nombre d'adhérents, puisqu'il est indispensable de maîtriser et d'optimiser les coûts.

M. le maire

Encore une réponse sur les dépenses de communication de 2013. Cette année a été un peu particulière, puisque nous avons procédé à la réactualisation de 9 guides, dont le guide de la tranquillité publique.

Il y a eu l'édition du livre de Noëlle Herrenschmidt, *Sceaux au fil du temps, au fil des jours*, qui a été payée par la Ville. Ce livre a ensuite été revendu auprès des libraires, mais nous en avons imprimé 3 000 exemplaires, ce qui représente un certain coût.

Il y a eu l'édition des cartes postales issues du livre et enfin l'organisation de l'opération *Parlons ensemble de Sceaux*.

Dominique DAUGERAS

J'ai une question qui peut paraître un peu mineure, mais qui peut représenter la différence entre la vie et la mort. Il s'agit de la maintenance des six défibrillateurs installés sur la ville. Je ne vous demanderai pas le coût de cette maintenance, mais j'aimerais savoir combien de vies ont été

sauvées grâce à ces défibrillateurs. Peut-être que le maire-adjoint aux Affaires sociales et sanitaires a connaissance des chiffres.

Je suis un peu sensible à cette question, sachant qu'un ami scéen est décédé en courant au Parc de Sceaux, en novembre dernier. Un défibrillateur aurait-il pu le sauver, je l'ignore, mais j'aimerais savoir si des vies ont pu être sauvées par ces défibrillateurs.

M. le maire

Francis, c'est à toi que la question s'adresse. C'est toi l'adjoint en question.

Francis BRUNELLE

J'attendais votre permission, M. le maire, pour répondre à cette question.

Les défibrillateurs automatiques sont des instruments de prévention. Je rappellerai rapidement leur fonctionnement. Lorsqu'ils sont posés sur la personne inanimée, le logiciel qui est inclus détecte un rythme choquable et procède automatiquement à la défibrillation. Avant la modification du décret, les défibrillateurs étaient semi-automatiques et nécessitaient l'intervention d'une personne formée pour déclencher le choc cardiaque permettant de régler le problème de fibrillation.

La fibrillation cardiaque n'est malheureusement pas la seule cause de décès. En cas d'infarctus massif, en particulier lorsqu'une personne coure et qu'elle est déshydratée, une défibrillation ne permet pas de lui sauver la vie. Vous savez aussi qu'il y a eu un décès lié à une fausse route, pas très loin du défibrillateur installé près de l'église. Cela ne résout pas l'ensemble des problèmes liés aux morts subites.

À ma connaissance, puisque nous avons fait un point avec les services du CCAS, aucun défibrillateur n'a été utilisé jusqu'à présent. Ce sont des dispositifs de prévention.

M. le maire

Dans le cas de la fausse route dont tu parles, le défibrillateur a été utilisé, mais il n'a pas été efficace.

Nous avons un contrat de maintenance pour ces défibrillateurs. J'en ignore le coût. Mais les défibrillateurs sont régulièrement vérifiés.

Je n'ai pas non plus connaissance qu'ils ont été utiles jusqu'à présent.

M. Lanier, je vois que ce rapport vous passionne et je m'en réjouis.

Benjamin LANIER

Il est tellement complet et bien fait.

M. le maire

Vous pourrez vous en servir ensuite pour poser des questions orales.

Benjamin LANIER

Merci pour vos précisions sur Sceaux Smart, mais j'y vais toutes les semaines et mon épouse y a un bureau. C'est effectivement une institution qui fonctionne bien. Merci en tout cas pour ces précisions qui auront intéressé l'ensemble du conseil municipal.

Je reviens sur *Parlons de Sceaux*. À combien le financement de cette opération est-il estimé sur l'année 2013, année de précampagne ?

M. le maire

L'opération a coûté dans son ensemble environ 82 000 €. Une partie seulement de ce coût a été réalisé sur 2013, la majeure partie ayant été financée en 2012.

Jean-Jacques CAMPAN

Une petite question qui m'est chère et que j'ai déjà soulevée. Il est question, page 60, de la préparation de l'édition 2016 des semaines de la langue française. Je vous ai entendu parler de *coachs*, de *food trucks*, d'*open data* et de *turnover*. Il serait sympathique que ces semaines de la langue française puissent insister sur le fait d'utiliser, au moins niveau du conseil municipal, un maximum de français. Maintenant, si vous voulez le faire en anglais, nous avons ici un agrégé d'anglais.

M. le maire

Je ne suis pas bon du tout en anglais.

Jean-Jacques CAMPAN

Alors, parlons français et pas de « *frenchglish* ».

M. le maire

Merci de ce conseil.

Dominique DAUGERAS

Est-ce que je peux me permettre une remarque dans la continuité de ce que dit Jean-Jacques Campan. Un terme qui me choque personnellement beaucoup est celui de *newsletter* qui pourrait être remplacé par le mot bulletin d'information, ou bulletin tout simplement.

M. le maire

Bulletin, cela fait un peu vieillot quand même.

Nous notons cette intéressante suggestion et nous passons au vote sur la prise acte de la communication du rapport d'activité. Je souligne à nouveau qu'un tel document n'existe dans aucune autre commune des Hauts-de-Seine. Il existe au Département, car il est obligatoire, mais je ne pense pas qu'il existe ailleurs dans les Hauts-de-Seine. C'est tellement transparent que l'on dit même qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses

XIV- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

Je veux vous faire part de la nomination de M^{me} Breyton, proviseure du lycée Lakanal, à la tête du lycée Henri IV. Elle quittera Sceaux le 30 août pour prendre son poste Henri IV. Son successeur est M. Patrick Fournié, à l'heure actuelle proviseur du lycée Poincaré à Nancy.

Je tenais à vous le dire, car la proviseure de Lakanal est une personnalité scéenne importante. M^{me} Breyton a passé à Sceaux cinq années intéressantes et importantes à la fois pour la ville, pour Lakanal, et pour elle selon ce qu'elle dit elle-même !

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Benjamin LANIER

Sur la décision relative au contrat avec la société FISCALITE ET TERRITOIRE, à quoi correspondent l'observatoire fiscal hébergé et les services associés ?

Qu'est-ce que la Géo Verbalisation électronique ?

Il est question d'une requête introduite par M^{me} Nelly Laurent auprès du Tribunal administratif de Cergy. Quelle était la problématique ?

Et je suppose que le marché passé avec la société SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM concerne tous les bâtiments administratifs de la ville.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai moi aussi quelques questions.

Le deuxième paragraphe concerne une requête en référé pré-contractuel formée par l'entreprise Amat et Saint-Val Architectes devant le TA de Cergy-Pontoise. Première remarque, je vous avais demandé il y a quelques années d'indiquer les coûts. Vous l'avez fait, mais en l'occurrence aucun coût n'est précisé. Deuxièmement, de quoi s'agit-il ?

Il est question à l'avant-dernier paragraphe de la première d'un ravalement d'office au 10 rue du Docteur Berger. Nous aimerions savoir de quoi il s'agit. Qu'est-ce que veut dire « d'office » ? Je peux l'imaginer, mais j'aimerais avoir la confirmation.

Au sixième paragraphe de la page, il est question d'une requête introduite par Madame Nelly Laurent devant le TA de Cergy-Pontoise. De quoi s'agit-il ?

Dernière suggestion, pourriez-vous paginer les pages de ces décisions en 1/n, 2/n, car il m'est arrivé parfois de ne plus savoir où j'en étais. Ce n'est pas très compliqué.

M. le maire

Je ne suis pas sûr que cette demande soit accessible à notre administration, mais nous allons leur laisser le bénéfice du doute.

En ce qui concerne l'entreprise Amat et Saint-Val Architectes, à la suite du concours de maîtrise d'œuvre lancé pour l'opération du site sportif et de loisirs des Blagis, une cinquantaine de dossiers ont été remis, parmi lesquels nous avons sélectionné trois équipes. Il s'agit d'équipes composées de cinq ou six corps de métiers liés à la maîtrise d'œuvre. Nous avons indiqué dans le cahier des charges de la consultation que les membres appartenant à un groupement ne pouvaient pas répondre à plusieurs groupements. Nous avons donc éliminé les groupements dans lesquels figurait le même bureau technique ayant répondu à plusieurs architectes. Lorsque nous éliminons un groupement, nous devons motiver notre refus auprès du groupement concerné. Ce cabinet d'architecte a contesté notre motif de refus disant qu'il s'agissait de deux antennes du même bureau d'études. Ils ont fait un référé contractuel, mais se sont finalement désistés. Ils nous ont adressé un courrier disant qu'ils avaient eux-mêmes été trompés par le bureau d'études techniques.

En ce qui concerne la société FISCALITÉ TERRITOIRE, elle nous fournit un logiciel qui nous permet d'acheter et d'exploiter les rôles fiscaux. On achète aux services fiscaux des données qui ne sont pas traitées de manière exploitable et de manière pratique. Le logiciel nous permet de rechercher le détail des calculs de la valeur locative des appartements ou des maisons.

La société MUNICIPAL assure la maintenance du logiciel de gestion des terminaux de verbalisation électronique. La verbalisation est maintenant réalisée sur des terminaux ressemblant à des smartphones. Cela permet ensuite de transmettre les avis directement à Rennes. Si le contrevenant veut contester, il peut le faire lorsqu'il reçoit son avis.

En ce qui concerne le ravalement d'office au 10 rue du Docteur Berger, vous savez que nous avons pris un arrêté de ravalement il y a pratiquement 10 ans. Cet arrêté de ravalement a produit ses effets. Il faudra d'ailleurs en reprendre bientôt un autre pour les immeubles qui n'étaient pas inclus dans le premier arrêté. Deux immeubles n'ont pas fait l'objet de ravalement. L'un est en cours de résolution. Mais le propriétaire du 10 rue du Docteur Berger refuse d'engager les travaux de ravalement. Il s'agit d'un immeuble très intéressant et qui a une vraie personnalité architecturale. Les textes permettent de procéder à un ravalement d'office après un jugement et à faire porter par le propriétaire le coût de ce ravalement d'office. Les textes le permettent, mais il faut un acte de justice. J'ai donc décidé d'engager cette procédure. La raison en est simple. Nous demandons aux propriétaires d'engager des travaux de ravalement. Ils le font et cela leur coûte. Cela profite à l'ensemble de la Ville et de la population et nous ne pouvons pas admettre qu'un propriétaire, pour des raisons qui lui appartiennent, ne le fasse pas. Nous irons au bout de ce que permettent les textes en la matière pour une question d'équité vis-à-vis des autres propriétaires.

Le montant de 266 € représente les frais de l'huissier qui a amené à ce propriétaire l'acte stipulant que nous allons engager le ravalement d'office.

S'agissant de la requête introduite par M^{me} Nelly Laurent, cette dernière était un agent municipal contractuel avec lequel nous avons eu quelques difficultés. Il y a donc un contentieux de ressources humaines en cours.

Le marché passé avec la société SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM concerne effectivement l'ensemble des bâtiments municipaux. C'est un marché d'une durée de trois ans.

Nous avons engagé tout un travail de passation de marché avec des entreprises des différents corps de métiers pour tous les travaux de petite et moyenne ampleur pour les travaux que nous avons régulièrement à effectuer dans les bâtiments. Ce sont des marchés sur bordereaux de prix qui nous permettent ensuite de passer des bons de commande, ce qui est beaucoup plus rapide.

J'espère que vous avez eu satisfaction.

XV- QUESTIONS ORALES

Question orale de Dominique Daugeras

Dominique DAUGERAS

Ma question porte sur les vélos qui roulent sur les trottoirs, et surtout dans la rue piétonne. Pourquoi tolérer que des cyclistes roulent dans la rue piétonne et comment les en empêcher ?

Sceaux, le 30 juin 2016

Un grand panneau affiché à l'entrée de la rue piétonne, côté place de Gaulle, annonce que cette rue est interdite à tout véhicule, et même aux planches à roulettes, patins, etc. Dans l'autre sens, il n'y a qu'un panneau de sens interdit.

Or, on voit régulièrement des cyclistes rouler, plus ou moins doucement, et dans les deux sens, dans cette même rue, sans parler de gamins sur des planches à roulettes ou des trottinettes, etc.

Il est vrai que les cyclistes sont maintenant autorisés à prendre les rues en sens interdit, à franchir des feux rouges, etc. Ils ne font manifestement pas toujours attention à ce qui est interdit ou autorisé, car cela devient complexe.

Néanmoins, le panneau du côté de la place de Gaulle est clair. Que comptez-vous faire pour empêcher ces comportements indisciplinés qui menacent forcément la sécurité et la quiétude des piétons dans notre rue piétonne ?

Est-ce qu'il y a déjà eu un ou des accidents à ce sujet ? Je n'ai pas écrit cette question, mais c'est un ajout de dernière minute.

M. le maire

Pour faire suite à votre question, je vous précise que, dans les rues piétonnes de la ville, la circulation des cyclistes est interdite, à l'exception des enfants de moins de huit ans, dès lors qu'ils conservent l'allure du pas et n'occasionnent pas de gêne aux piétons. Une nouvelle signalisation sera en effet prochainement mise en place pour expliciter davantage le régime applicable, notamment à l'entrée de la rue piétonne. Vous avez tout à fait raison de dire que cette signalisation n'est pas suffisante.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer, j'ai décidé de fixer une nouvelle priorité au service Tranquillité urbaine, qui sera désormais davantage chargé de veiller à la qualité des pratiques sur l'espace public. Les agents de ce service interviennent d'ores et déjà à l'égard de cyclistes qui contreviendraient aux dispositions de l'arrêté en vigueur. Leurs interventions ont vocation à devenir plus fréquentes dans le futur en la matière, dans la mesure où n'il est pas possible d'empêcher matériellement les cyclistes d'accéder à ces rues piétonnes. Pour autant, nous sommes, là encore, confrontés au développement d'une certaine forme d'incivilité qui concerne tous les âges et toutes les catégories sociales, et dont chacun de nous porte sans doute une part de responsabilité.

Pour répondre à votre dernière question sur les accidents, il y a en effet déjà eu des accidents. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau. Il y a régulièrement des incidents qui sont souvent liés à l'effet de surprise du vélo qui arrive derrière, et qui conduit certaines personnes à faire des écarts qui peuvent se révéler à l'origine de chute.

Moi-même, il m'est arrivé de demander à des cyclistes poser pied à terre dans la rue piétonne. L'accueil est divers. Je vous encourage aussi à le faire.

Dominique DAUGERAS

Peut-être que l'agent de la Tranquillité urbaine pourra intervenir.

M. le maire

Ils le font déjà. Ils demandent de poser pied à terre, mais je pense qu'il faut aller plus loin et qu'il faut verbaliser. Mais cela nécessite une chaîne de commandement qui tienne la route. Aujourd'hui, nous ne sommes pas suffisamment équipés. L'arrivée du chef de service devrait permettre de progresser notablement la matière.

Jean-Jacques CAMPAN

Permettez-moi une remarque. Il y a matière à litige sur cette histoire de vélo. Lorsque vous êtes du côté du jardin de la Ménagerie et que vous entrez dans la rue piétonne, vous avez effectivement un sens interdit. Les vélos étant autorisés à prendre un sens interdit, ils peuvent légitimement penser qu'ils ont droit de passer dans la rue piétonne. Ce n'est pas le cas de l'autre côté, mais de ce côté, il y a matière à litige.

M. le maire

C'est la raison pour laquelle j'ai parlé de la signalétique.

Question orale de Jean-Jacques Campan

Ma question concerne le parc automobile de la Ville.

Notre attention a été attirée sur le budget primitif pour 2016. Certes, avec un peu de retard, mais l'on ne voit pas tout à chaque fois. L'annexe décrivant l'état du parc automobile de la ville, pages 120 à 122, inventorie tous les véhicules lui appartenant, et surtout le nombre de kilomètres parcourus dans le courant de l'année. Sur les 64 véhicules concernés, 9 affichent un kilométrage de 0.

Deux questions :

- ✓ le nombre de 64 véhicules pour la Ville nous semble très élevé. Pouvez-vous nous en préciser les différents usages ?
- ✓ Pourquoi 9 véhicules de la Ville n'ont-ils pas roulé du tout entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016 ? À quoi servent-ils alors même qu'ils génèrent des frais d'assurance, d'entretien d'amortissement, même s'ils ne coûtent rien en dépenses de carburant ?

M. le maire

Pour faire suite à votre question, voici le détail de la flotte de véhicules par directions.

- ✓ direction de l'Aménagement et des services techniques : 40 véhicules.

- ✓ Services d'aide et de soins à domicile : 7 véhicules.
- ✓ Tranquillité urbaine : 1 voiture et 4 scooters.
- ✓ direction de l'Action éducative : 2 véhicules
- ✓ direction sport et culture : 3 véhicules.
- ✓ direction générale et usages polyvalents : 7 véhicules.

Les acquisitions de véhicules visent à une polyvalence la plus large possible, afin de répondre à différents besoins. En outre, plusieurs véhicules donnent lieu à des usages mutualisés entre services. Le, car municipal par exemple, ainsi que des véhicules légers en usage partagé.

Pour faire suite à votre question relative à l'absence de kilométrage pour certains véhicules figurant en annexe du budget, je vous précise que :

- ✓ 2 véhicules immatriculés ne disposent pas de compteur, parce qu'il s'agit de remorques.
- ✓ 5 véhicules immobilisés en 2015 ont été vendus début 2016, car ils avaient atteint un état d'usure très avancée. On ne remplace pas forcément tous les véhicules par des véhicules identiques. Il y a une reprise des anciens véhicules, même très usés, à un certain prix par le concessionnaire.
- ✓ 1 scooter affecté à la police municipale du fait de son ancienneté n'était plus utilisé par les agents de ce service, qui d'ailleurs ont préféré parfois utiliser des vélos.

Enfin, pour un véhicule, le nombre de kilomètres n'a semble-t-il pas été correctement reporté et les blâmes ont été adressés aux fonctionnaires responsables.

Tous ces véhicules n'ont généré aucuns frais d'entretien, car ils ont été stockés en attente de vente. Ils n'ont pas non plus été l'objet d'une écriture d'amortissement du fait de leur ancienneté.

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

Ma question porte sur l'impact qu'ont eu les dernières inondations à Sceaux.

Nous avons vu sur le site de la Ville que l'état de catastrophe naturelle avait été déclaré par le préfet pour Sceaux.

Pouvez-vous nous indiquer :

- ✓ Quelles zones, quels quartiers ont été particulièrement touchés ?
- ✓ Combien d'immeubles, de pavillons, de particuliers sont déclarés sinistrés ?
- ✓ Quels aménagements sont à faire pour et par la Ville, quelles précautions sont à prendre pour les habitants, afin d'éviter que des catastrophes du même type se reproduisent dans les prochains mois ou années ?

M. le maire

Je veux vous préciser que les intempéries des derniers mois ont heureusement suscité assez peu de dégâts aux habitations scéennes comparativement à ce qui a été observé dans de nombreuses communes françaises.

Quelques riverains dans le secteur Marne les Musiciens et Chéneaux Sablons, cité Henri Sellier notamment, ont subi des inondations du fait de ruissellements parfois dus à un engorgement de canalisations. Afin de permettre à ces personnes d'obtenir une prise en charge des dommages ayant pu en résulter, j'ai demandé au préfet des Hauts-de-Seine d'inclure le territoire de Sceaux dans l'arrêté déclarant l'arrêté de catastrophe naturelle, ce qui a été effectivement le cas.

Pour autant, rien n'oblige les victimes à faire part de leur situation à la mairie et je ne dispose donc pas du nombre exact de déclarants.

L'assainissement est une compétence partagée. Elle est du ressort du territoire Vallée Sud Grand Paris, du Département et du SIAAP. Les personnes concernées ont eu à échanger avec les services de ces établissements auquel il appartient de veiller au bon fonctionnement des réseaux.

Je rappelle à cette occasion que j'avais obtenu, lorsque je siégeais comme vice-président du SIAAP, la réalisation, il y a une quinzaine d'années, d'un collecteur de grande taille sous l'avenue Jean Perrin et l'avenue de Bourg-la-Reine, pour absorber les arrivées massives d'eaux pluviales en provenance des collines encerclant la vallée du rû de la Fontaine du Moulin qui causaient des dégâts considérables sur Sceaux et sur Bourg-la-Reine. Il est probable que sans cette réalisation, les dégâts auraient été bien plus importants.

S'agissant des précautions à prendre, il est important que chacun veille à ne pas imperméabiliser le sol, afin d'éviter les phénomènes de ruissellement. La Ville s'attache à promouvoir cette mesure de précaution au travers des dispositions du plan local d'urbanisme, qui exige des surfaces végétalisées minimales à l'occasion du permis de construire délivré, dans le cadre des orientations du PADD.

Malheureusement, certains propriétaires rendent ensuite ces surfaces imperméables, sans que nous puissions nous y opposer, puisqu'aucune autorisation n'est alors à demander. Nous maîtrisons ce qui se passe au moment du dépôt du permis de construire. Si le propriétaire souhaite ensuite créer un parking, il le fait sans rien demander à personne. Il en est d'ailleurs de même de la transformation de garages en chambres louées aux étudiants.

Mes chers collègues, merci d'avoir assisté à cette séance. Bonnes vacances à vous tous. Nous nous retrouverons le 29 septembre pour la prochaine séance du conseil municipal.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.